



**ACTUALITÉ**

Prix Nobel :  
Mais à quoi sert la physique ?

**ACTUALITÉ**

La mobilisation  
contre la loi LRU

**ENTRETIEN**

avec Gérard Noiriel

**ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

SOS sur  
l'accès aux soins

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 559 NOVEMBRE 2007

# e s n e s u p



**DOSSIER**

## Salaires : l'urgence de la revalorisation

# POURQUOI N'AURAIT-ON PAS À LA FOIS UN TRAVAIL QUI ROULE ET UNE MAISON QUI BRILLE ?



## ORGANISATION DE SERVICES À DOMICILE

- À la MAIF, nous vous aidons à organiser votre vie quotidienne. Grâce à un réseau de prestataires, la MAIF recherche et missionne pour vous l'aide à domicile qu'il vous faut et prend en charge toutes les formalités administratives : vous disposez d'une aide de confiance et vous ne vous occupez de rien.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

# Résistance et engagement déterminés

→ par Jean Fabbri, secrétaire général

*Nous vivons des semaines d'une formidable intensité sociale. Les grandes questions liées aux réalités économiques, aux ambitions collectives d'une société développée sont posées. Face aux 15 milliards de mesures fiscales destinées aux sociétés et aux revenus les plus élevés, les remises en cause des retraites, les blocages salariaux, les ponctions liées aux franchises médicales montrent clairement que le gouvernement organise et creuse les inégalités.*

*La remise en cause des services publics dont la vocation d'accès égalitaire est essentielle, s'inscrit dans cette logique. La loi LRU à laquelle depuis juin s'oppose le SNESUP est en tout point une entreprise de démantèlement. Etudiants, chercheurs, enseignants-chercheurs, BIATOSS ont toutes les raisons de s'y opposer - et ils le font ! Les AG spectaculaires d'étudiants, les cortèges colorés, les grèves puissantes dans les transports, l'énergie, la fonction publique, la culture bousculent des choix que le gouvernement, contre des millions de salariés*



*et de citoyens, s'obstine à présenter comme non négociables et inéluctables.*

*Comme universitaires, il nous revient des responsabilités particulières.*

*Oui, le prétendu modèle managérial est contestable, de grands collectifs de salariés - ce que sont les universités - pour le meilleur, selon d'autres modalités collégiales et démocratiques, selon d'autres indicateurs que des taux de réussite et les classements internationaux !*

*Il est significatif que par la volonté du gouvernement le « Grenelle de l'environnement » ait écarté, pour l'essentiel, le monde universitaire et ses organisations, mis hors course par un aréopage d'habités du petit écran.*

*Notre travail au quotidien montre que la société devrait pouvoir appuyer son rayonnement sur une maîtrise partagée des connaissances. Résister et défendre les services publics participe de cette conviction.*

## ACTUALITÉ 4

- Vers un démantèlement des organismes de recherche ?
- Ce que prépare la loi LRU
- Mouvements sociaux : À nouveau « tous ensemble »
- Prix Nobel : mais à quoi sert la physique ?

## MÉTIER 7

- Elections au CoNRS en 2008
- L'affaire de l'école navale : heureux dénouement

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Situation dans les universités mobilisées contre la loi LRU

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Élections CNU 2007 : le SNESUP très largement majoritaire

## DOSSIER 9

### Salaires : l'urgence de la revalorisation

Dans son rapport éponyme, Bernard Belloc écrivait : « Si une poignée d'enseignants-chercheurs (les professeurs de classe exceptionnelle) accède aux plus hauts niveaux indiciaires de la fonction publique, la rémunération de tous reste cependant à des niveaux modestes eu égard aux compétences mises en œuvre ». Quatre années plus tard, rien n'a été fait pour modifier ce tableau saisissant de l'état des rémunérations des enseignants du supérieur. Notre niveau de qualification fait l'objet d'une absolue méconnaissance.



© Delignoff/Flékar

## MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Réussite en Licence : pour des moyens et méthodes à la hauteur de l'ambition
- Recherche : le gouvernement en marche vers le démantèlement du CNRS ?
- Comparaisons internationales : les indicateurs de l'OCDE : lumières et ombres

## ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 20

- SOS sur l'accès aux soins

## ENTRETIEN 21

- avec Gérard Noiriel

## INTERNATIONAL 22

- Le système universitaire allemand

## CULTURE 23

- Rapports de classes et rapports de sexe

## ÉPHÉMÉRIDE

### DU 5 AU 9 NOVEMBRE

Congrès du **SNETAP-FSU** à Albi

### 6 NOVEMBRE

Colloque **CICUP-SNESUP** « Occupation et droit à l'éducation. Que faisons-nous pour les **universités palestiniennes** » ?

### DU 12 AU 14 NOVEMBRE

#### Internationale de l'Éducation

conférence sur l'enseignement supérieur

### 14 NOVEMBRE

#### Grève SNCF-RATP-EDF-GDF

sur régimes spéciaux de retraite

### 15 NOVEMBRE

**Conférence de presse** intersyndicale sur budget 2008, LRU

### 16 NOVEMBRE

**Vote du budget 2008** à l'assemblée nationale et appel à manifestations

### 19 NOVEMBRE

**CNESER** avec à l'ordre du jour la question de l'intégration des IUFM

### 19-21-22 NOVEMBRE

**Élection** des bureaux de **CNU**

### 20 NOVEMBRE

Grèves et manifestations **fonction publique**

### 24 NOVEMBRE

Rassemblement contre les **violences** faites aux **femmes**

### 29 NOVEMBRE

Commission Administrative Nationale du **SNESUP**

### 30 NOVEMBRE

Journée mondiale de **lutte contre le sida** - Manifestation à Paris

### 4-5 DÉCEMBRE

Conseil **Délibératif Fédéral National**

### 8 DÉCEMBRE

Journée nationale pour le **désarmement nucléaire**

Le 9 octobre, le report du vote par le Comité scientifique du plan stratégique du CNRS a conduit Yves Langevin à adresser une lettre d'alerte à l'ensemble des chercheurs. Nous en publions ici l'essentiel. Vous lirez également l'expression du SNESUP et du SNCS en page 18.

## RECHERCHE

# Vers un démantèlement des organismes de recherche publique ?

→ par Yves Langevin, Président de la Conférence du CoCNRS

Le principe même d'un plan stratégique du CNRS est remis en cause avec le projet gouvernemental de mise sous tutelle de la recherche publique.

Une mutation profonde de la recherche en France vise à placer les universités au centre du dispositif : transfert des UMR et rôle clé de l'ANR. Comme l'écrivait N. Sarkozy à V. Pécresse : « *vous ferez évoluer nos grands organismes de recherche vers un modèle davantage fondé sur celui d'agences de moyens finançant des projets. Vous placerez les universités au centre de l'effort de recherche, en confortant notamment leur responsabilité dans les laboratoires mixtes* ».

La notion d'unité disparaît au profit d'une relation directe porteur de projet - équipe avec l'ANR. Le vote du plan stratégique du CNRS a été reporté sine die pour faire place aux visées du gouvernement, notamment :

- « préciser les principes sur le pilotage des unités aujourd'hui mixtes » ;
- « principes de gestion des personnels dans les unités rattachées aux universités » ;
- dotations aux universités d'un CNRS « agence de moyens » par contrat unique sous tutelle de l'État.

On veut transférer vite aux universités la gestion des unités « *aujourd'hui mixtes* » et revoir « *le recrutement et la gestion des personnels CNRS* ». La notion de plan stratégique du CNRS est bannie au profit d'un « *plan stratégique national* » imposé.

On est loin des principes du CoCNRS : une évaluation avec l'AERES hors de toute collégialité et représentativité ; une relation directe porteurs de projet - agences de moyens ; un financement surtout sur projet, l'abandon de la logique *opérateurs de recherche, unités et équipes*.

Premières victimes : la pluridisciplinarité

et la prise de risques, principaux vecteurs d'émergence de nouvelles thématiques ; la progression des connaissances dans tous les domaines.

- Dirigisme sur les dotations via une ANR aux ordres, inconnu dans les autres pays développés. Le pilotage par le gouvernement ne laisse aux universités (et EPST) qu'une autonomie de façade. Quid des 26 000

agents CNRS ? Le CoCNRS ne sera pas le spectateur passif d'un démantèlement des organismes et prendra toute mesure pour s'y opposer. ●

▼  
Un nouveau paysage de la recherche qui s'oppose de front aux principes défendus par le Comité national.  
▲

## Loi LRU

# Ce que prépare la loi LRU !

Vive la concurrence... la collecte de fonds a déjà commencé

Paris, le 6 novembre 2007

Cher X,

Évolution dans le monde de l'Université et des Grandes Ecoles : le Parlement a décidé cet été que c'est de plus en plus par des crédits d'impôts au bénéfice des particuliers et des entreprises que seront financés les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ainsi, 66 % des dons que vous accepteriez de faire à Sciences Po en 2007 seront déductibles du montant de l'impôt sur le revenu que vous paierez en 2008 (dans la limite de 20 % de votre imposition). Et si vous êtes redevable de l'ISF, vous

le snesup

**MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : www.snesup.fr

**Directeur de publication :**  
Guy Odent

**Rédacteurs en chef :**  
François Bouillon, Gérard Lauton,  
Anne Mesliand

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Jean Fabbri, Anne Mesliand

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 111 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**  
CAG, Paris

**Impression :**  
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr

Illustrations de couverture : © Didier Chammas



© Didier Chamma

## MOUVEMENTS SOCIAUX

## À nouveau « tous ensemble »

→ par Anne Mesliand

Les mouvements revendicatifs, spécifiques et convergents, face à un gouvernement déterminé dans son refus, imposent de jeter les bases d'un rassemblement dont la diversité doit être la force.

pourrez verser à Sciences Po jusqu'à 50 000 € au titre de cette imposition. En somme, vous avez désormais le choix entre verser vos impôts à l'État ou bien vous en acquitter, à hauteur des 2/3, par une affectation dont vous décidez vous-même.

Cette révolution financière est aussi une révolution culturelle. Elle me conduit à vous demander de soutenir Sciences Po, à titre personnel, ce que, contrairement aux universités anglaises ou américaines, on n'a pas l'habitude de faire en France. Nous allons être sûrement nombreux à nous concurrencer pour tenter de vous convaincre. Saine émulation !

Alors pourquoi choisir Sciences Po plutôt que les autres ? Et, dans ce cas, à quoi servira votre argent ? (...) ●

## La mobilisation contre la LRU

Dernières informations en préambule à la page « Voix des établissements »

### À GRENOBLE : DES CHIENS CONTRE LES ÉTUDIANTS... AVANT LA POLICE !

Les assemblées étudiantes, très nombreuses, se sont tenues dans le plus grand calme, et de manière démocratique ; les étudiants rassemblés dans un amphi de Grenoble 2, très pacifiques, en ont été délogés, par ordre du président, par des vigiles privés avec chiens ; quelques-uns se sont alors repliés sur Grenoble 3, pour organiser le blocage, voté massivement par l'AG. Ils en ont été délogés par trois cars de CRS appelés par le président, qui sont entrés dans l'amphi et ont employé des gaz lacrymogènes, alors qu'aucune opposition physique n'était faite ; deux étudiants qui apportaient des barrières pour le blocage ont été gardés au poste toute la nuit. Le président de l'UPMF a menacé de faire venir les CRS si les étudiants tentaient un blocage (mais il a lui-même fait fermer la bibliothèque universitaire, qu'aucun étudiant n'a jamais bloquée !).

Aucune négociation ni discussion préliminaire n'avait eu lieu avec les étudiants. ●

Lise Dumasy

Le SNESUP a publié un communiqué de vive protestation.

Depuis le 18 octobre, première journée de grève interprofessionnelle depuis les élections présidentielles et législatives, les manifestations de mécontentement de diverses catégories sociales se sont multipliées : hôtesse de l'air et stewards à Air France, internes et jeunes médecins<sup>(1)</sup>, marins pêcheurs en Bretagne... sans parler des magistrats et professionnels de la justice, qui descendront dans la rue le 29 novembre prochain, pour dire

leur mécontentement quant à la réforme de la carte judiciaire<sup>(2)</sup>. Même les officiers de police ont été appelés par leurs syndicats à déposer leur téléphone sur leur bureau le 8 novembre pour protester contre les propositions du ministère de l'in-

térieur sur leur passage au statut de cadre... Le 14 novembre dans les transports, puis le 20 novembre dans la fonction publique et l'éducation, auront constitué des temps forts de convergences des actions et des revendications.

Confronté à ces résistances, le gouvernement « répond » par le refus de négocier, l'affirmation réitérée d'objectifs sur lesquels il ne reviendra pas, le retard mis à répondre aux propositions des syndicats – notamment Xavier Bertrand vis-à-vis des syndicats des transports. En clair, c'est la volonté de passer en force. Dans les universités, les décisions de fermeture administrative et l'intervention des forces de police dans certains cas – de toute façon trop nombreux – ne sauraient résoudre la question des modes d'action du mouvement étudiant<sup>(3)</sup>.

### CONSTRUIRE LE RASSEMBLEMENT

C'est bien un mouvement social permettant la convergence des revendications de

toutes les catégories sociales menacées – donc un très large contour ! – qu'il faut construire. La situation du syndicalisme, contrastée, la réticence – des jeunes en particulier – à s'organiser durablement, la place prise dans la fabrication de l'opinion par les médias et leur discours... nous placent devant des difficultés. En même temps, la rapidité de l'information et les échanges permis par Internet, la pratique de collectifs de mobilisation, etc., consti-

tuent de nouvelles pratiques qu'il nous faut « intégrer ». La diversité des mécontentements nécessite à la fois une définition précise des revendications des uns et des autres, à négocier, à obtenir, et le dessein

partagé d'une société fondée sur des valeurs inverses de celles du libéralisme marchand. Convergence des luttes ne signifie pas confusion des revendications, et le rassemblement inclut des personnes dont les motivations à se mobiliser s'échelonnent diversement par rapport aux objectifs du mouvement.

Dans ce contexte, que ce soit dans nos relations intersyndicales ou dans les assemblées générales, cette double préoccupation constitue l'ancre et la « boussole » de notre intervention. L'élaboration de propositions permettant de tracer une perspective crédible de changement et d'amélioration, au-delà d'une position défensive, en est un autre élément...

1. Cf. notre article page 20 « SOS sur l'accès aux soins »

2. Cf. l'encadré sur cette même page

3. La page « voix des établissements » de ce numéro est consacrée aux mobilisations universitaires. Voir aussi [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr) et [www.universite-democratique.org](http://www.universite-democratique.org)

### CARTE JUDICIAIRE : APPEL À LA GRÈVE LE 29 NOVEMBRE

Le Syndicat de la magistrature (SM) et des syndicats de la justice (USAJ, CGT, CGDT, ...), appellent à la grève et à un rassemblement national à Paris le 29 novembre contre la réforme de la carte judiciaire. La secrétaire générale du SM, Hélène Franco, précise : « nous sommes contre cette méthode globale » de la garde des sceaux, Rachida Dati ; « il faut reprendre au départ avec une véritable concertation ... nous ne sommes pas opposés à une réforme de la carte judiciaire, mais à l'issue d'une analyse très fine ». Fermetures d'unités de soins, de tribunaux ... une même politique contre le service public, les droits sociaux, les débouchés des étudiants concernés. Le SNESUP est solidaire de ce mouvement.

Gérard Lauton

## PRIX NOBEL

# Mais à quoi sert la physique ?

→ par Catherine Deville-Cavelin,  
Professeure d'électronique, Paris 12

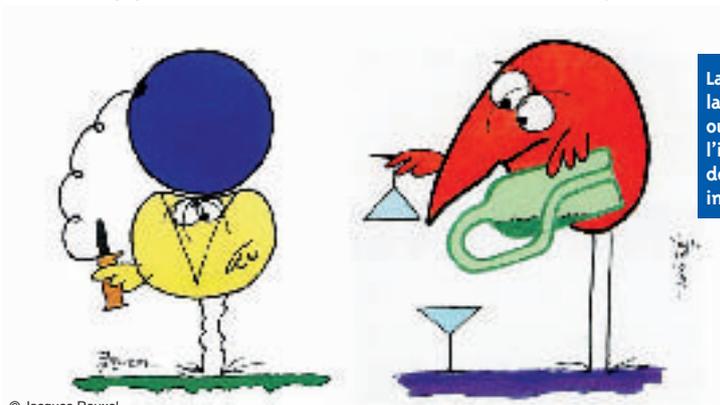
Albert Fert, prix Nobel de physique 2007, répondra aux questions du SNESUP et du SNCS dans le n° 371 de la VRS (décembre 2007). Voici un aperçu de ses travaux et de leurs applications mais surtout de leur genèse.

Vous êtes-vous déjà demandé comment le MP3 de vos ados pouvait stocker l'équivalent des 1 000 disques vinyl, ou des 500 CD de votre discothèque ? Et comment la capacité du disque dur de votre ordinateur personnel avait pu être multipliée par 100 en une dizaine d'années ?

... En grande partie grâce aux travaux du professeur Albert Fert (Université Paris 11) qui vient de se voir attribuer le prix Nobel de physique. Car aujourd'hui toutes les têtes de lecture des disques durs utilisent l'effet physique mis en évidence en 1988 par Albert Fert et son groupe de recherche au Laboratoire de physique du solide de l'université d'Orsay (labo mixte CNRS) : la magnétorésistance GEANTE (ou GMR).

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Chers collègues littéraires, ne décrochez pas, j'explique, pas à pas, avec les mains. Lorsqu'un courant électrique circule dans un câble métallique, ce sont des électrons qui se déplacent. Le mouvement de chaque électron est gêné par la présence des noyaux des atomes et celle des autres électrons : on dit que le câble a une RESISTANCE électrique (dont l'unité de mesure est l'Ohm). Cette résistance varie avec les paramètres extérieurs (la température par exemple). Lorsque la résistance électrique varie sous l'effet d'un champ magnétique, on parle de MAGNETO-RESISTANCE. Cet effet est connu depuis 1857, date à laquelle Lord Kelvin, mathématicien et physicien britannique, l'a observé pour la première fois. Jusqu'en 1988, la variation observée restait faible (de l'ordre de quelques %) mais néanmoins suffisante pour être exploitée et pour fabriquer des capteurs de champs magnétiques. Par ses travaux Albert Fert a permis une énorme amplification de ce phénomène : on parle alors de magnétorésistance GEANTE. Mais comment un champ magnétique peut-il perturber la circulation, le mouvement des électrons ? L'électron a un SPIN (de l'anglais to spin = tourner), que l'on peut se représenter comme



© Jacques Rouxel

un mouvement de rotation sur lui-même. Cette rotation peut être dans le sens des aiguilles d'une montre ou dans le sens contraire : cela donne 2 états de spin (up et down). Une charge électrique en mouvement donne naissance à un champ magnétique. Donc grâce à son spin, l'électron se comporte comme un minuscule aimant, sensible aux champs magnétiques extérieurs qui peuvent ainsi être détectés et mesurés. C'est ainsi que les informations inscrites sur une bande magnétique, ou un disque dur, vont pouvoir être « lues ». Avec un effet géant, on peut détecter des champs de plus en plus faibles ou des inscriptions magnétiques de plus en plus petites, d'où l'explosion de la capacité de stockage des disques durs.

## PAS DE FINALITÉ STRICTE À LA RECHERCHE

Dès son doctorat, dans les années soixante, Albert Fert a travaillé sur l'in-

fluence du spin sur le mouvement des électrons dans un métal. Ne cherchez pas, il n'avait pas :

- répondu à un appel d'offre d'industriels de l'enregistrement magnétique ;
- cherché un sujet s'inscrivant dans l'un des axes prioritaires du contrat quadriennal de son université ;
- déposé avec succès une demande ANR ;
- ni même cherché à satisfaire le rêve de se promener avec sa discothèque.

Non, il a seulement suivi sa curiosité intellectuelle sur la nature fondamentale de l'électron dans un solide... avec son salaire de fonctionnaire enseignant-chercheur, dans un laboratoire public, financé par l'Etat et le CNRS. Et Albert Fert pense qu'« *il faut laisser la recherche fondamentale se dérouler, les chercheurs suivre leurs idées, en zig-zaguant, pour déboucher sur des découvertes et ensuite des applications* » (Le Monde, 25/10/07). ●

## DANS LE MONDE DU 25/10/07, ALBERT FERT DÉCLARAIT NOTAMMENT :

**« Auriez-vous décroché le Nobel avec le financement de la recherche sur projet que met en place le gouvernement ?**

**Non, s'il n'y avait eu qu'un financement sur projet. (...) Le CNRS a financé [mon travail], parce que cet organisme est capable de discuter avec les chercheurs et de les accompagner. Une agence de financement sur projet, elle, ne l'aurait jamais retenu : c'était à l'époque un sujet trop marginal et loin des thèmes à la mode. »**

**« Une réforme du système de recherche ne doit pas être dictée par des motivations idéologiques. »**

**« Gardons-nous de détruire cet outil [le CNRS], auquel notre pays doit la qualité de sa recherche ! (...) le rapport qualité-prix y est excellent. »**

**« Les chercheurs doivent être conscients des problèmes de société.**

**Mais on ne peut pas imposer une finalité stricte à la recherche. Le paysage final n'est jamais visible du point de départ. »**

# Elections au CoNRS en 2008

→ par Sylvie Pittia, responsable du secteur Recherche

Les sections du comité national du CNRS seront renouvelées au printemps prochain. Inscrivez-vous d'urgence, si nécessaire, sur les listes électorales.

Le mandat des élus est de quatre ans. Les disciplines et groupes de disciplines sont répartis en 40 sections, chacune composée de 21 membres, dont 14 seront désignés par le processus électoral et 7 membres seront nommés. Elles analysent et expertisent la qualité des chercheurs, les performances des unités et des équipes liées au CNRS. Par son analyse de la conjoncture et de la prospective, le Comité national participe également à l'élaboration de la politique scientifique de l'établissement. Les sections mettent en particulier en évidence les nouveaux thèmes de recherche qui émergent dans leur domaine, les principales découvertes, les enjeux actuels.

La participation de la communauté scientifique à l'élection est donc essentielle en cette période où l'évaluation est en pleine recomposition, avec un partage nouveau des tâches entre le CoNRS et



l'AERES. Le CoNRS illustre pleinement l'importance de l'évaluation par les pairs. La participation électorale sera lue par le ministère comme un indice de l'attachement que la communauté universitaire porte à cette instance scientifique largement composée d'élus. Si vous exercez une activité de recherche et d'enseignement supérieur, il importe que vous exerciez votre droit de vote.

## COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ?

Pour connaître ou vérifier la section à laquelle vous appartenez, consultez la page <http://www.sg.cnrs.fr/elections/Default.htm>. Les MC stagiaires sont électeurs (révision des listes électorales du lundi 22 octobre 2007 au **3 décembre 2007**) :

1. Si vous êtes PR ou MCF et assimilés et que vous appar-

tenez à une équipe contractualisée avec le CNRS (UMR, FR...) : la nouveauté de ce scrutin est qu'en théorie, vous devez figurer d'office sur la liste électorale. Il convient dans tous les cas de vérifier que vous avez bien été inscrit d'office (voir lien ci-dessous).

Ouverture de l'accès en consultation de la liste électorale à <http://liste-electorale.dsi.cnrs.fr/fo/index.php> 2. Si vous êtes PR ou MCF et assimilés et que votre équipe de recherche n'est pas contractualisée avec le CNRS (équipe d'accueil, jeune équipe...) : vous devez dans tous les cas accomplir un acte volontaire et demander à être inscrit sur les listes électorales (voir lien ci-dessous).

Mise en place du formulaire de demande d'inscription pour les chercheurs hors unités liées au CNRS à <http://www.sg.cnrs.fr/elections/listes/default.htm> ●

# L'affaire de l'école navale : heureux dénouement

→ par Michel Fortuné

Détermination payante pour une collègue nommée PU.

Nous avons déjà évoqué à deux reprises la situation de notre collègue Henda DJERIDI (cf. *Le SNESUP* n° 546 et 551).

Cette collègue était classée première en 2005 sur un emploi de PU en 60<sup>e</sup> section (Mécanique) ouvert à l'EN-SAM pour délégation à l'École Navale, avec avis favorable du CA. Elle fut pourtant scandaleusement « barrée » par le ministre, suite à un veto du commandant de l'École Navale...

Henda avait donc saisi le Conseil d'Etat, qui, par un arrêt incompréhensible rendu fin 2006, entérinait « le fait du Prince » !

Depuis, maître de conférences exerçant à l'École Navale, elle était en butte à d'incessantes tracasseries pour avoir osé contester le veto de la hiérarchie militaire. Rares sont ceux qui dans cet établissement lui ont exprimé

leur soutien, soutien qu'ils ont chèrement payé dans l'exercice de leurs fonctions ! Une telle situation ne faisait en somme qu'anticiper ce que la loi Pécresse va maintenant permettre sur une grande échelle (le veto présidentiel, le sabotage des commissions de spécialistes...) et ce que Sarkozy nous réserve dans un avenir proche : la remise en cause du statut de fonctionnaire et du recrutement par concours !

Heureusement, deux décisions sont intervenues depuis pour rendre justice à Henda :

- Début 2007, elle a eu gain de cause dans son second recours auprès du Conseil d'Etat, en faisant annuler la republication, par le ministère 06, du même poste en 25<sup>e</sup> section (mathématiques) avec le même profil de 60<sup>e</sup> section.
- Et surtout, elle vient d'être nommée professeur au

1<sup>er</sup> septembre 2007, sur un autre emploi de 60<sup>e</sup> section, mais toujours à Brest, à l'UBO.

Cette « sortie par le haut », qui convient à notre collègue tant sur le plan professionnel que personnel, laisse à l'ex-Commandant de l'École Navale la fierté d'avoir fait prévaloir son exclusive, au prix d'un emploi resté, peut-être définitivement, non pourvu !

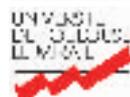
Le SNESUP félicite Henda pour sa promotion bien méritée. Il a joué auprès d'elle son rôle de défense et de soutien, et contribué à la réparation que lui a finalement concédée le ministre. Il continuera

bien évidemment à jouer ce rôle pour tous les collègues victimes de pareilles injustices, lesquelles risquent de se multiplier, dans des conditions aggravées, à la « faveur » de la loi LRU. ●



Pour gagner contre l'arbitraire, la force syndicale maintient le cap des droits et des statuts de tous et de chacun

La situation dans les universités mobilisées contre la loi LRU évolue de jour en jour. Voici, au 12 novembre, quelques analyses de situations particulièrement révélatrices, pour diverses raisons. L'actualité des luttes sur [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr) et [www.université-democratique.org](http://www.université-democratique.org)



L'université est bloquée depuis le 6 novembre à la suite d'un vote largement majoritaire de l'AG des étudiants, reconduit depuis. La plate-forme retenue par les étudiants porte principalement sur le retrait de la loi Pécresse, mais aussi sur la remise en cause des services publics et des retraites.

Cette situation s'inscrit dans le prolongement d'un important travail intersyndical qui, avec les syndicats des personnels des trois sites universitaires, a engagé une série d'actions depuis le mois de juin (plusieurs AG et manifestations). Les personnels de l'université du Mirail sont mobilisés depuis le 6 novembre à travers des AG quotidiennes (environ 200 personnes à chaque fois). Il semble qu'il y ait une forte volonté de mobilisation des personnels contre la loi Pécresse, le démantèlement du CNRS, et, plus globalement, contre les menaces qui pèsent tant sur les services publics que les retraites. Il faut souligner la part importante de l'intersyndicale (CGT, FSU, SUD, UNSA), dans l'organisation de ces AG et dans ses interventions auprès du président qui ont permis de mettre en échec les menaces de fermeture administrative et le projet de faire se prononcer les personnels contre le blocage de l'université. Le principe du blocage de l'université est souvent sujet à controverse chez les personnels.

Il a cependant permis de les réunir en AG de façon plus efficace qu'en temps normal. Il a obligé aussi, localement, le SGEN à se prononcer contre la loi Pécresse (pas sur le retrait)... tout en condamnant l'action des étudiants. Dans l'immédiat, donc, ce serait plutôt positif. Reste à savoir ce que ça peut donner sur la durée dans une université assez coutumière de ce type de situations... ●



Les étudiants de l'université de Pau ont reconduit, lundi 12 novembre, la grève avec blocage jusqu'à vendredi 16 novembre : **Pour la grève** : 1 670 / **contre** : 416, **abst.** : 61 - **Pour le blocage** : 1 242 / **contre** : 1 023, **abst.** : 54

L'intersyndicale des personnels a appelé à une assemblée générale des personnels le lendemain. LE SNESUP a mis en place à l'UFR Lettres une « veille solidaire ». Dès ce soir, deux enseignants dormiront à la fac pour signifier fortement notre convergence et notre solidarité avec les étudiants, et tenter de dissuader toute intervention policière. Notre président, qui « assume » la réforme avec des arguments sarkozystes, en a brandi la menace ce soir sur FR3. Mais que c'est beau la lutte, les citoyens debout, la jeunesse rebelle, et quelle qu'en soit l'issue... ●

Marianne Ligou, Jean Ortiz



La mobilisation pour l'abrogation de la LRU se caractérise par sa précocité, son ampleur et sa détermination. Les premières AG, rassemblant mi-octobre entre 70 et 100 personnes, comptent désormais un millier de participants, étudiants pour l'écrasante majorité, mais aussi personnels enseignants et non-enseignants. À l'appel de l'intersyndicale (FSU, CGT, UNSA, UNEF, Sud-étudiants), plusieurs réunions spécifiques ont été organisées à l'intention des personnels. Les AG se tiennent 2 fois par semaine. Outre les initiatives de lutte, des textes y ont été adoptés, soulignant la nécessité d'articuler les revendications puisque ce sont tous les instruments de la redistribution des richesses qui sont méthodiquement attaqués. Le blocage est, depuis fin octobre, régulièrement reconduit à une très large majorité. Blocage actif, vivant, efficace : ouverture de halls pour la circulation de l'information, débats (avec en particulier des enseignants du département d'histoire), manifestations (1 000 personnes à celle du 8 novembre). Un appel à la grève avait été lancé par l'intersyndicale pour le 18 octobre ; également pour le 8 novembre. Une perspective interprofessionnelle est également engagée, avec la rencontre de cheminots notamment. Enfin, des délégués sont mandatés aux coordinations nationales. ●



Lille 2 Université du droit et de la santé

### Une AG co-organisée !

Une AG à Lille 2 initialement convoquée pour mercredi 14 vient d'être avancée à mardi, sur proposition du doyen, en raison de la grève SNCF. Le doyen semble avoir craint une AG minoritaire votant le blocage ; il préfère, si le blocage est voté, que ce soit par une AG massive...

Cette AG est organisée par le collectif de lutte créé par une précédente AG (« Comité d'Information, de Vigilance et d'Action contre la loi LRU » - CIVA-LRU), soutenu par SNESUP (seul syndicat de personnels présent sur cette université), SUD-Étudiant, UNEF et deux associations locales. L'administration double l'appel du CIVA en envoyant un appel à tous les étudiants par courriel, en apposant des affiches et en lançant des appels par les haut-parleurs de la fac... Elle fournira urnes et bulletins de vote si l'AG décide de voter à bulletins secrets. ●

Philippe Enclos



La semaine écoulée (5-11 novembre) a vu de rapides développements à l'université de Nanterre où les diverses négociations en cours sur le renouvellement du futur conseil

d'administration ont été largement supplantées par l'actualité du mouvement étudiant. Les trois AG précédentes avaient chacune rassemblé environ 300 personnes. Il en fut tout autrement jeudi 8 novembre avec un amphi de 900 personnes, et pour des raisons de place, il a fallu « refuser du monde ». Suite aux propos simplement calomnieux du Président Audeoud rapportés dans *Le Monde* du samedi 10, quelques précisions semblent valoir la peine. Dans cette AG de près de 3 heures, très massivement la participation fut locale. Un et un seul cheminot de St Lazare vint prendre la parole, limitée à 2 minutes par personne. Un important cortège d'étudiants de droit vint également participer pour exiger le vote avant toute discussion (!).

Nous avons toutes les raisons de considérer qu'une telle assemblée est une occasion de pratique démocratique et de discipline collective exemplaire, de la gestion de la parole au contenu des propos et à la volonté d'en venir au fond, de manières parfois antagoniques, en passant par l'organisation et le comptage des votes. On ne pouvait que regretter l'absence d'une vraie participation des personnels.

Nous pouvons d'ores et déjà prédire que l'hostilité affichée d'une présidence à l'évidence désireuse de se montrer « bonne élève » du ministère (et ce pour des raisons qui pourraient se préciser en 2008) risque de considérablement envenimer les rapports au sein de l'université. Il paraît d'autant plus justifié, dans ces circonstances, que la section SNESUP de Paris 10 exprime un soutien clair aux initiatives étudiantes, par écrit et en s'y associant pleinement. ●

Thierry Labica



### Ciel changeant à Aix : de l'euphorie à la tension

La fermeture administrative du centre Schuman décidée le mardi 30 octobre a eu un effet mobilisateur (imprévu ?) chez les étudiants. Dès la réouverture, mardi 6 novembre, ceux-ci ont tenu une AG nettement plus importante (800 étudiants) que les précédentes. Le lendemain, par un beau soleil, le grand hall est archicomble (1000 étudiants). Au terme de nombreuses prises de paroles sur la loi, dont celles des camarades du Snesup, et à l'issue d'une AG «fleuve», le blocage filtrant est voté ainsi que l'occupation des locaux, organisée dans la foulée et la bonne humeur. Le Snesup ne cesse, avec l'intersyndicale, de souligner, dans les AG et les rencontres avec les organisations étudiantes, la convergence des revendications mais tente d'éviter la division entre étudiants et personnels, «traumatisés» par les deux mois de blocage lors du mouvement anti-CPE.

La situation évolue au fil des heures, avec un accroissement des tensions perceptible. Malgré l'affirmation de sa volonté de dialogue, la direction pose la levée du blocage comme préalable et nos appels à la concertation, nos tentatives de médiation, ont échoué. En effet, après un «appel aux étudiants» sonnant comme une dernière sommation, le président Caverni décide en fin d'après-midi, vendredi 9 novembre, la fermeture du site et fait en soirée évacuer les étudiants par la police. Devant la grille, tristes, bouleversés, les camarades de l'intersyndicale ont pu dire leur indignation à la journaliste de *La Provence* présente. Pour la première fois depuis son ouverture en 1967, les CRS sont entrés à l'université de Provence à Aix. Pour les semaines à venir : calme plat ou avis de tempête ? ●

A. M. Bernardi, C. Teissier



# AUGMENTER FORTEMENT LES SALAIRES

## **Salaires** : l'urgence de la revalorisation

Dossier coordonné par Alain Policar

Dans son rapport éponyme, Bernard Belloc écrivait : « Si une poignée d'enseignants-chercheurs (les professeurs de classe exceptionnelle) accède aux plus hauts niveaux indiciaires de la fonction publique, la rémunération de tous reste cependant à des niveaux modestes eu égard aux compétences mises en œuvre. Si l'on tient compte des primes et des divers compléments de rémunérations dont bénéficient d'autres personnels de la fonction publique, le constat est sans appel. C'est également et étonnamment vrai même si l'on restreint la comparaison aux personnels enseignants de l'éducation nationale. Ce constat devient accablant lorsqu'on procède par comparaison avec de nombreux autres pays de niveau de développement comparable ». Quatre années plus tard, rien n'a été fait pour modifier ce tableau saisissant de l'état des rémunérations des enseignants du supérieur. Que l'on compare nos salaires avec ceux de la fonction publique (pourtant notoirement insuffisants), avec ceux versés dans les pays développés ou encore avec ceux que nous percevions il y a une trentaine d'années, les enseignements convergent : notre niveau de qualification fait l'objet d'une absolue méconnaissance. ►►

► Conclusion profondément préoccupante car, en dehors de tout corporatisme, il est permis de s'interroger sur les valeurs d'une nation qui affiche un tel mépris pour ceux qui renouvellent le savoir et se préoccupent de le transmettre. B. Belloc, quoi que l'on puisse penser de l'esprit général de son rapport, avait su dégager toute l'importance du rôle joué par les universités, les décrivant comme le creuset de la formation des cadres de notre société et insistant sur leur inestimable mérite dans la valorisation de la recherche. Il n'hésitait pas à écrire qu'« aucune autre institution publique n'est ainsi au carrefour de ces actions vitales pour la société ». Il ajoutait que les universités « sont également au centre du développement de la compétitivité culturelle et scientifique de notre pays et ont la responsabilité d'en assurer le rayonnement international sur le plan scientifique et intellectuel, d'en développer ainsi l'influence dans le monde et d'en assurer l'attractivité à travers l'image de son modèle d'enseignement supérieur et de recherche ». Peut-on dire mieux ?

Ce dossier se propose de fournir quelques données quantitatives et, surtout, de proposer des pistes de réflexion. Dans ce but, nous avons, en premier lieu, cherché à rendre plus lisibles les règles du jeu, ce à quoi s'emploie avec clarté le texte de Pierre Duharcourt. Il nous a paru ensuite nécessaire de décrire et comprendre l'ampleur de la dévalorisation de notre métier. À cet égard, l'entretien que nous a accordé Robert Gary-Bobo apporte des éléments précieux pour asseoir nos revendications.

Le constat est, en effet, sans appel : de 1981 à 2004, la baisse de valeur réelle des traitements des enseignants-chercheurs a été de 20 % environ et celle des agrégés de 15 à 20 % (selon l'échelon). Ce que l'auteur nomme « la voie de la démoralisation » comporte des coûts sociaux considérables. On se reportera avec profit à l'interview pour en avoir une juste estimation.

Un risque vital



© DR

Sur plus longue période, les travaux de Thomas Piketty<sup>(1)</sup> permettent de replacer les revenus universitaires dans l'échelle globale des revenus à partir du début du xx<sup>e</sup> siècle. On peut ainsi constater que le salaire d'un professeur d'université se situait alors à la limite du dernier centile de la distribution nationale (1 % des Français gagnaient plus). Aujourd'hui, il se situe aux alentours du dernier vingtile (5 % des Français gagnent plus), avec un revenu de l'ordre de la moitié de la limite du dernier centile. En un siècle, la situation relative du professeur d'université s'est donc considérablement dégradée. Celle du jeune chercheur n'est pas plus enviable, comme le montre Naila Racilop. En outre, au sein même de la fonction publique, notre métier, à niveaux de formation comparables, est significativement déva-

▼  
De 1981 à 2004,  
la baisse de valeur réelle  
des traitements  
des enseignants-chercheurs a  
été de 20 % environ  
et celle des agrégés  
de 15 à 20 % (selon l'échelon).  
▲

lorisé (article de Victor Alain). La « condition salariale enseignante », dont les contours sont évoqués dans l'article de Bruno Suchaut, est donc fort peu attractive.

Faut-il, alors s'inspirer de ce qui se pratique chez nos voisins britanniques et dont rend compte François Poirier ? Quoi que l'on puisse penser de ce modèle, il montre en contrepoint que la dignité accordée au savoir est en France particulièrement fragile.

Au moment où siège la commission Pochard dont l'un des objectifs est la « revalorisation du métier enseignant », nous fournissons ici un ensemble de faits qu'il ne nous paraît pas inopportun de recommander à la méditation des membres de la dite commission. ●

(1) *Les hauts revenus en France au xx<sup>e</sup> siècle. Inégalités et redistributions*, Grasset, 2001.

# La voie de la démoralisation

Entretien avec Robert Gary-Bobo, professeur d'économie à Paris I

1. *Votre étude sur les traitements des enseignants français sur la période 1960-2004, publiée, avec Btissam Bouzidi et Touria Jaaidane, dans le numéro de mai-juin de la « Revue d'économie politique », donne, à ce que vous nommez justement « La voie de la démoralisation », un fondement statistique solide. Avant d'entrer dans le vif de la discussion, pourriez-vous résumer les enseignements chiffrés essentiels ?*

Avant toute chose je tiens à préciser que nous sommes indépendants des partis et des syndicats. Notre travail n'est donc pas un « rapport », mais le fruit d'un programme de recherche en cours avec mes collègues T. Jaaidane et B. Bouzidi. Les faits essentiels mis à jour sont les suivants : la baisse du pouvoir d'achat des traitements nets, associés à un échelon donné, et hors primes (indemnités), des enseignants du supérieur a été de 20 % environ de 1981 à 2004. On obtient ce résultat avec l'indice des prix de l'INSEE. Cette baisse a continué depuis lors. Cela signifie qu'il faudrait augmenter tous les traitements d'au moins 25 % pour remettre les salaires les enseignants-chercheurs au niveau qu'ils avaient atteint en 1981 (car  $1/0,8 = 1,25$ ).

2. *Cette baisse impressionnante est multi-déterminée. Quelles en sont les causes économiques et politiques fondamentales ?*

La baisse de 20 % des salaires nets hors indemnités s'explique par celle des traitements bruts, qui a été de 15 % sur la période, elle-même pour l'essentiel imputable à une baisse de même ampleur du pouvoir d'achat du point d'indice de la fonction publique. Les 5 % restants sont le résultat de l'alourdissement des charges sociales : CSG, RDS, etc. La cause politique déterminante est le « tournant de la rigueur » de 1983. La hausse tendancielle des salaires réels des fonctionnaires a été brisée net à cette époque, et tous les gouvernements ont poursuivi depuis la même politique. Dans le cas de l'enseignement supérieur, le fort développement observé (la « massification ») a été financé, un peu partout en Europe, au prix d'une baisse des taux d'encadrement et des salaires des profs.

3. *La dérive de la fonction publique, pour vous paraphraser, n'est qu'en partie visible. Votre travail a l'immense mérite d'en dégager les grandes tendances. Quelles sont-elles ?*

L'État ne sait pas ce qu'il perd en raison des



© DR

démissions et en raison des candidatures aux concours qui n'ont pas lieu ; des talents se détournent de la recherche en France ; c'est ce qu'on appelle l'effet d'anti-sélection. Cet effet est évident dans le cas des universités : les plus créatifs et les plus dynamiques ont tendance à partir à l'étranger ou à travailler dans le privé. L'effort des agents en place, qui prend des formes multiples, partiellement observables, tend à baisser ; on parle alors de risque moral, dans le jargon des économistes. Ceux qui connaissent le système savent bien que c'est vrai, et surtout ceux qui sont sortis de France et ont des points de comparaison à l'étranger.

**4. L'État, en matière de politique des salaires, semble être un navigateur sans boussole. Pourriez-vous résumer les grands axes de sa politique ou, plutôt, de son absence de politique ?**

L'État n'est pas une entité douée d'une intention claire et durable, à supposer qu'elle existe, sans diverses distorsions et dénaturations. Les politiques veulent être réélus ; les administratifs veulent faire carrière ; il y a des contraintes budgétaires et des choix difficiles à faire. Les préoccupations de court

terme et les soucis de carrière ont toutes les chances d'être les déterminants les plus puissants, hélas.

**5. Vous développez le point de vue selon lequel une carrière doit s'évaluer, comme un capital, par la valeur espérée des salaires réels nets futurs sur le cycle de la vie professionnelle. Quels enseignements essentiels votre méthode permet-elle de dégager ?**

Les statistiques utilisées par l'administration pour mesurer la hausse moyenne des traitements, et qui s'appuient sur le taux de croissance de la masse salariale, sont trompeuses. Elles ont un intérêt pour les finances publiques, mais pas pour la gestion du personnel. Elles ont pu servir aussi de rideau de fumée. Un poste de travail avec ses perspectives d'évolution s'interprète comme un capital, avec des rendements espérés présents et futurs (salaires nets de coûts divers). L'actualisation est la technique d'économiste qui rend les gains des différents moments du cycle de carrière commensurables. Les vitesses et les probabilités de promotion affectent la valeur de ce capital puisqu'ils affectent les espérances mathématiques de gains futurs. On peut imaginer des arbitrages entre les différentes composantes de la valeur de ce capital. Syndicats et autorités publiques auraient intérêt à raisonner et négocier en termes de valeur des carrières. C'est je crois notre apport le plus intéressant. Nous donnons une autre illustration de ce point de vue dans notre dernier article sur les éboueurs de Paris (voir mon site web).

Il faudrait augmenter les traitements d'au moins 25 % pour remettre les salaires des enseignants-chercheurs à leur niveau de 1981.

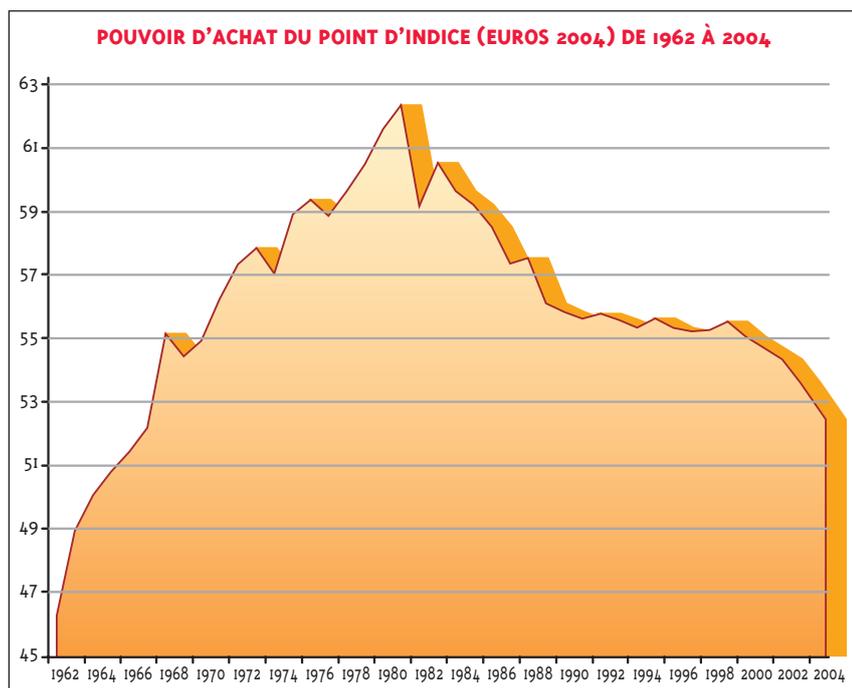
**6. Vous examinez le rôle des syndicats, et nous abordons ici les questions qui fâchent, dans le mouvement de baisse des salaires. Vous semblez hésiter entre deux hypothèses : la première est qu'ils n'ont pas pu s'y opposer, la seconde qu'ils n'ont pas voulu. La deuxième branche de l'alternative me paraît exagérer leur pouvoir de négociation. Avez-vous pu vous forger une religion définitive ?**

Il faudrait s'appuyer sur des faits beaucoup plus précis pour interpréter l'histoire des négociations. Mais nous pouvons préciser notre conjecture. Il y a des choix à faire entre effectifs et salaires, sous contrainte budgétaire. Je crois que les politiques, à budget donné, préfèrent créer des postes, qui rapportent des voix, étant donné la soif inextinguible de sécurité de nos concitoyens. Les administratifs de haut niveau vont au devant des désirs des politiques. La base, pour des raisons idéologiques sans doute, salue les créations de poste. Enfin, ces créations permettent de renforcer les structures syndicales, en fait assez fragiles en France, par divers moyens dont des mises à disposition, délégations, détachements, etc. Un léger biais vers la création de postes, au détriment du pouvoir d'achat, suffirait à expliquer la dérive ; ce serait une responsabilité partagée. Je crois en effet qu'on ne doit pas exagérer le pouvoir du SNESUP en matière de salaires. À l'université, les syndicats peuvent être forts localement, plus particulièrement au niveau des équipes présidentielles, des conseils, et surtout au sein des commissions de spécialistes.

**7. Autre point de désaccord, vous insistez, pour la regretter, sur la baisse des incitations dont l'un des aspects est la substitution pour les MCF de l'avancement à l'ancienneté à l'avancement au choix. Mais, d'une part, l'incitation n'a pas vraiment disparu puisqu'il existe une hors classe et, surtout, la perspective d'une promotion au grade de professeur. Et, d'autre part, vous ne retenez pas l'hypothèse que la suppression des deux classes constitue une mesure d'équité devant le caractère assez opaque, et fortement inégalitaire, de l'ancien passage à la première classe. Que répondez-vous à ces objections ?**

Vous posez en quelques mots tout le problème de la mise en place des incitations : elles doivent s'appuyer sur des mesures de performances valables et sur des règles du jeu claires et durables. Je crois que tout notre système est à revoir. Sur le rôle de la hors classe chez les certifiés et les maîtres de conférences, nous n'avons pas dit notre dernier mot. La suite au prochain numéro. ●

*Propos recueillis par Alain Policar*



# Détermination et évolution des traitements

→ par Pierre Duhaucourt et Alain Policar

## La dévalorisation des traitements des universitaires résulte d'une conjonction de trois facteurs principaux : le point de la question.

Pour essayer de comprendre les enjeux, il paraît nécessaire de rappeler les règles fondamentales de fixation et d'évolution des traitements.

Les rémunérations principales des fonctionnaires sont déterminées par la grille des traitements de la fonction publique : leur montant est donné par le produit du nombre de points d'indice par la valeur de l'indice. Leur évolution dépend des mesures générales d'augmentation de la valeur du point, des modifications générales de la grille et des mesures catégorielles. Il existe

deux approches de l'évolution des rémunérations : le calcul en glissement, qui correspond à leur variation de date à date ; le calcul en moyenne, qui donne l'écart entre la rémunération perçue au cours de l'année et celle

perçue au cours de l'année précédente. À la rémunération principale, s'ajoutent des rémunérations complémentaires sous forme de primes ou indemnités. La tendance depuis plusieurs décennies est d'accroître la part relative de ces dernières afin de compenser – pour certains – la dégradation du pouvoir d'achat des rémunérations principales. Cette tendance serait aggravée par les projets, que le gouvernement actuel remet en chantier, de rémunération « au mérite ». Pour un individu donné, l'augmentation du traitement peut résulter des avancements et promotions : dans ce cas, l'amélioration du revenu correspond au déroulement de carrière, et non à des mesures « salariales ».

De telles augmentations sont exclues pour les fonctionnaires parvenus en fin de leur grille. Mais, lors des discussions salariales, le gouvernement oppose à la mesure de l'évolution du traitement indiciaire (significative pour un individu disposant d'une place donnée dans la grille), celle de la masse salariale. Cette dernière évolue notamment grâce à l'« effet GVT » (glissement vieillesse technicité) qui intègre les effets des avancements d'échelon liés à l'ancienneté, des promotions de grade ainsi que l'accès à un nouveau corps par le biais d'un concours.

▼  
**La tendance à accroître la part relative des primes est aggravée par les projets de rémunération au mérite.**

Or l'État, dans la mesure où il offre des carrières à ses agents, s'engage envers eux à jouer le jeu des promotions en récompense des efforts et investissements des fonctionnaires. Aussi, utiliser le GVT pour masquer la dévalorisation des carrières « *s'apparente à un seigneurage, et même à une renégociation salariale de la dette vis-à-vis des agents* » (Bouzidi, Jaaidane et Gary-Bobo, *Revue d'économie politique*, n° 117, mai-juin 2007).

Pour la mesure de la variation de cette masse salariale, sont proposés deux indicateurs des rémunérations des fonctionnaires :

– la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP), dont l'évolution tient compte de tous les facteurs de progression de la rémunération des agents présents deux années consécutives ;

– le salaire moyen par tête (SMPT), qui sert de référence pour évaluer la dépense

publique en personnels, dont l'évolution tient compte de la modification de la structure des rémunérations principalement liée à la différence de niveau entre des agents qui partent à la retraite et sont remplacés, en tout ou partie, par des agents qui débutent. L'impact sur la masse salariale de ces mouvements d'entrées et sorties est appelé effet de noria (ou GVT négatif).

Une donnée significative est l'évolution du traitement moyen indiciaire des fonctionnaires à échelon, grade et corps donné. Cette évolution se fait sous l'effet combiné de l'évolution du point d'indice et de celle de la grille indiciaire. Cette dernière résulte, soit de l'aménagement de l'ensemble de la grille, soit d'une mesure catégorielle – pour un ou plusieurs corps – prise à l'occasion d'une réforme statutaire.

On notera, à ce sujet, que toute modification de la grille indiciaire nécessite un décret en conseil d'État (ainsi qu'une série de consultations) alors que les mesures indemnitaires requièrent un simple arrêté des ministres de la fonction publique et du budget et ne sont pas soumises aux instances paritaires. Ceci explique, au moins partiellement, la préférence des gouvernements pour ces dernières, en particulier les gouvernements qui cherchent à introduire des éléments de mérite dans la détermination des rémunérations (pour des renseignements supplémentaires, on se reportera précieusement à V. Gombault et D. Quarré, « Les salaires des agents de l'État en 2005, *Insee Première*, n° 1151, juillet 2007).

La dévalorisation du traitement des universitaires résulte ainsi d'une conjonction d'une série de facteurs :

- la revalorisation insuffisante de la valeur du point, dont le pouvoir d'achat a perdu 15 % (en brut) et 25 % (en net) depuis 1982, qui n'est compensée que partiellement, en bas de l'échelle, par l'attribution de points d'indice supplémentaires ;
- des mesures catégorielles nettement plus défavorables pour les enseignants (en dépit des « revalorisations » opérées en 1989) que pour d'autres catégories de fonctionnaires ;
- la priorité donnée aux primes, dont la part dans le traitement est dérisoire pour les enseignants, contrairement à ce qui se passe dans d'autres secteurs (Finances, équipement, et même administration centrale de l'éducation nationale). ●



Tout se conjugue pour qu'une juste rémunération demeure inaccessible

© Luis Pedrosalisticphoto

# La condition salariale enseignante

→ par Bruno Suchaut, Directeur de l'Irédud (Institut de Recherche sur l'Éducation)

**Si, en moyenne, les enseignants du public n'ont pas un niveau de rémunération différent de celui des salariés du privé, il en est tout autrement quand on distingue les niveaux d'enseignement dans l'emploi exercé et le genre.**

La question du niveau de rémunération des enseignants constitue un thème important pour la politique éducative et cela pour au moins deux raisons. La première est que la masse salariale des enseignants occupe une part importante dans le budget du secteur ; la seconde concerne la problématique du recrutement avec la nécessité que les conditions offertes soient suffisamment compétitives pour attirer les nouveaux enseignants dont le système a besoin. Cette question prend une importance particulière dans la période actuelle où les très nombreux enseignants recrutés dans les années 60 et 70 prennent ou vont prochainement prendre leur retraite. Deux grandes approches peuvent être mobilisées pour aborder le sujet de la rémunération des enseignants. Il est tout d'abord possible de privilégier la dimension temporelle en examinant comment les salaires de cette catégorie évoluent au cours du temps, en termes de gain ou de perte de pouvoir d'achat. Cette première approche, qui a fait l'objet d'une étude récente<sup>(1)</sup>, constitue l'objet de l'entretien avec R. Gary-Bobo (pages 10 et 11). Nous ne la développerons donc pas ici. Une seconde approche est de nature transversale. On cherche alors à comparer le niveau de rémunération des enseignants à un moment donné avec celui d'autres professions dans le but de mettre à jour d'éventuelles différenciations.

## L'étude de L'Irédud

L'étude réalisée à l'Irédud<sup>(2)</sup> utilise la deuxième approche en analysant les données de l'enquête emploi 2005. Les écarts de salaires nets entre plus de 35 000 actifs âgés de 20 à 60 ans ont été expliqués par des fonctions de gains classiques intégrant la durée des études, l'expérience professionnelle, le niveau de diplôme, le genre et la nationalité. Au niveau des caractéristiques de l'emploi, les modèles de gains ont également pris en compte la nature de l'emploi (temps plein versus temps partiel), le secteur (privé versus public). Enfin, des catégories d'individus ont été identifiées pour permettre une comparaison entre enseignants du public et les autres salariés (salariés du privé, enseignants du privé, personnels des collectivités territoriales...). La distinction entre niveau d'enseignement a en outre été effectuée, afin de rendre compte de situations qui peuvent être différentes entre ensei-

gnants du primaire, du secondaire et du supérieur. Les analyses permettent alors de mesurer les écarts de salaires entre les enseignants du public et d'autres types d'emplois et cela pour des individus de caractéristiques comparables (même niveau de diplôme et expérience professionnelle identique notamment).



L'un dans l'autre, jamais gagnant

Si en moyenne, les enseignants du public n'ont pas un niveau de rémunération différent de celui des salariés du privé, il en est tout autrement quand on distingue les niveaux d'enseignement dans l'emploi exercé et le genre. En premier lieu, les situations sont variables selon que l'on soit un homme

▼  
Des coûts sociaux  
pourraient apparaître  
en termes d'anti-sélection  
dans les recrutements,  
des talents se détournant  
de la recherche.  
▲

ou une femme, puisque la population enseignante masculine présente des salaires inférieurs de 7 % à ceux des salariés du privé alors que les femmes possèdent, au contraire un avantage relatif de l'ordre de 8 %.

En second lieu, le niveau d'enseignement dans l'emploi exercé ne joue que faiblement sur les écarts de salaire quand on ne distingue pas la population selon le genre ; seuls les enseignants du secondaire affichent un léger avantage relatif de l'ordre de 3 %, toujours en référence aux salariés du privé. Enfin, la prise en compte simultanée du

genre et du niveau d'enseignement dans la fonction exercée apporte des résultats contrastés. Si les hommes sont les plus désavantagés en termes relatifs, ce désavantage est plus marqué chez les enseignants du primaire (17 %) que chez les enseignants du secondaire (6 %). Chez la population féminine, c'est dans l'enseignement secondaire que l'avantage est le plus net (11 %), alors qu'il est plus faible (4 %) pour les enseignantes exerçant dans le primaire.

## La question salariale au centre des débats politiques

Les résultats de ces deux études peuvent contribuer de manière plus large à la réflexion sur la condition de la profession enseignante et son évolution. Selon la première étude, la baisse du pouvoir d'achat laisse entrevoir que des coûts sociaux pourraient apparaître à long terme, sous la forme d'aggravation du risque moral, de baisse de la qualité du service, mais également en termes d'anti-sélection dans les recrutements. La féminisation du corps enseignant, qui s'est accrue fortement ces dernières décennies et qui ne concerne pas seulement la France, est une question centrale directement associée à la problématique des salaires. Comme par le passé, la dimension salariale du métier apparaît comme un élément pour expliquer ce phénomène puisque les hommes ont moins d'intérêt financier que les femmes à s'engager dans ce métier. Bien entendu, la condition de la profession enseignante ne peut s'appréhender exclusivement sous l'angle des rémunérations et d'autres aspects, comme les conditions générales d'exercice du métier, sont à prendre en compte. La question salariale reste néanmoins de toute évidence au centre des débats politiques actuels. ●

1 Bouzidi B., Jaaidane T., Gary-Bobo R. (2007). Les traitements des enseignants français, 1960-2004 : la voie de la démoralisation ? *Revue d'économie politique*, mai-juin.

2. Mingat A., Suchaut B. (2007). Les salaires des enseignants en France : une analyse transversale et comparative dans le cadre national. Les documents de travail de l'Irédud, septembre, 16 p.

# Les traitements de la fonction publique : le retard des enseignants

→ par Victor Alain, chercheur post-doctoral en économie

**Des salaires globalement insuffisants et nullement compensés par des primes d'un montant particulièrement faible**

Salaires moyens annuels nets en euros par catégorie socioprofessionnelle en 2005 des agents titulaires des ministères civils et militaires employés à temps complet en métropole				
CSP	Traitement brut de base	Primes	Taux	Salaire net global
<b>Cadres et professions intellectuelles supérieures</b>	<b>30 422</b>	<b>5 544</b>	<b>18 %</b>	<b>30 875</b>
<b>Cadres</b>	<b>32 543</b>	<b>16 845</b>	<b>52 %</b>	<b>43 083</b>
Personnel de direction	57 267	33 931	59 %	79 505
dont : directeurs hors échelle	59 335	34 796	59 %	82 058
Magistrats	43 071	21 511	50 %	56 217
Administrateurs et assimilés	42 170	23 368	55 %	57 173
dont : administrateurs hors classe	24 861	30 443	54 %	61 680
Attaché et inspecteur	46 189	12 969	43 %	37 380
Ingénieurs des grands corps	40 277	24 509	61 %	56 549
<b>Professeurs, professions scientifiques et culturelles</b>	<b>29 974</b>	<b>3 161</b>	<b>11 %</b>	<b>28 301</b>
Professeurs chercheurs, rang magistral	52 103	5 046	10 %	48 999
MCF	34 427	3 895	11 %	33 063
PRCE	27 721	2 523	9 %	25 780
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>21 105</b>	<b>6 873</b>	<b>33 %</b>	<b>24 213</b>
Professeurs de collège	25 070	2 464	10 %	23 546
Instituteurs et assimilés	23 677	2 402	10 %	22 341
Secrétaires administratifs et contrôleurs	21 805	6 225	29 %	23 997
Professions intermédiaires de la police	25 581	10 702	42 %	30 656
Professions intermédiaires technique	22 432	6 977	31 %	25 322
Sous-officiers	20 049	8 753	44 %	25 199
<b>Employés et ouvriers</b>	<b>17 227</b>	<b>4 867</b>	<b>28 %</b>	<b>18 946</b>
Employés hors police	17 761	4 076	23 %	18 722
Personnels de la police et des prisons	19 432	8 954	46 %	24 011
Ouvriers	16 252	2 480	15 %	16 247
Militaires et hommes du rang	15 207	16 252	31 %	17 268
DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation				

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie des agents de l'État.

Dans la fonction publique de l'État, le salaire moyen net annuel des agents civils de l'État, y compris les primes, s'élève selon les exploitations des fichiers de paie réalisées par l'Insee à 25 525 euros, soit 2 127 euros par mois en 2004. Ce salaire moyen net de prélèvement est en augmentation de 0,9 % en euros courants par rapport à 2004. Compte tenu d'une hausse moyenne des prix de 1,8 %, le salaire net en euros constants baisse de 0,9 % en 2005. Cette baisse s'explique en partie par l'élargissement en 2005 de l'assiette de la CSG et l'introduction de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (RAFP). Au total, 10 % des agents titulaires civils ont perçu un salaire mensuel net de prélèvement inférieur à 1 377 euros. Les 10 % de titulaires les mieux rémunérés de la fonction publique de l'État ont perçu plus de 3 189 euros par mois. Le rapport entre les salaires les plus élevés et les plus bas est quasiment stable, passant de 2,35 à 2,32 entre 2004 et 2005. La dispersion des salaires est moindre que dans le secteur privé. À côté du traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement, les agents de l'État perçoivent des primes et indemnités. Pour les agents des services civils de l'État, l'ensemble de ces rémunérations annexes représentent 20 % du traitement brut de base en 2005, très légèrement plus qu'en 2004. Elles s'élèvent en moyenne à 5 062 euros pour l'année. Ce chiffre est à com-

parer avec les 1 200 euros (environ) de la prime d'enseignement supérieur, perçue par la totalité des enseignants du supérieur et, pour la majorité d'entre eux, la seule. Le tableau ci-dessus en fournit une illustration saisissante. Deux enseignements massifs peuvent être tirés de ce tableau. En premier lieu, au sein des PCS dans lesquelles ils sont classés, les enseignants sont fortement à la traîne. Ainsi les magistrats reçoivent un salaire net global de 56 217 euros, les ingénieurs des grands corps 56 549 lorsque les professeurs de rang A doivent se contenter de 48 999 et les MCF de 33 063. De surcroît, si l'on distingue globalement les cadres et les

professeurs (et professions scientifiques et culturelles), on constate que les premiers sont largement mieux rémunérés 43 083 contre 28 301. Le même constat peut être fait au sein des professions intermédiaires : celles de la police gagnent bien plus que les instituteurs (30 656 contre 22 341). On voit assez clairement les priorités qu'une société exprime par ce type de choix. En second lieu, alors que les cadres bénéficient d'un taux de prime exorbitant (52 %), les professeurs, quel que soit leur statut, doivent se contenter d'environ 10 %. Aucun type d'agent ici répertorié ne se situe au-dessous de ce chiffre. Le constat est édifiant. ●

## Des conditions salariales faites aux jeunes chercheurs

→ par Naila Racilop, doctorante en sciences économiques

**De la thèse à la maîtrise de conférences, un parcours aléatoire pour un salaire peu valorisant**

Pour les jeunes chercheurs, la première difficulté est le financement de la thèse. Il existe, pour l'essentiel, quatre possibilités : l'allocation de recherche, le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, les postes d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche et les conventions

industrielles de formation par la recherche. Le montant mensuel brut de l'allocation de recherche (arrêté du 23/02/07) est de 1 530,77 euros (environ 1 266 net). Chaque année, 4 000 allocations sont mises en place (soit un stock de 12 000 allocations). Sur ces 4 000, 500 sont réservées aux docto-

rants normaliens et polytechniciens, 30 au soutien de projets de coopération internationale et 3 470 aux établissements et écoles doctorales (70 % pour les sciences « dures » et du vivant contre 30 % pour les SHS). Depuis 1989, environ 30000 doctorants ont bénéficié du dispositif du monitorat soit un complément de salaire pour les allocataires de 335 euros (mensuel brut). Au 1/1/07, on dénombrait 6701 moniteurs dont 8 % n'étaient pas allocataires.

Les ATER doivent appartenir à l'une des catégories suivantes : enseignant du second degré (969 en 2006 sur un total de 7 302), fonctionnaire de catégorie A (autre qu'enseignant) (78), enseignant ou chercheur de nationalité étrangère (84), moniteur docteur ou en dernière année de doctorat (842), docteur en dernière année de doctorat (4 244), docteur ou titulaire d'une HDR (1085). Selon la catégorie d'appartenance, la durée du contrat varie de une à quatre années. La rémunération pour un ATER à temps plein est de 1 934,38 € (brut mensuel).

Si l'on a la chance de devenir MCF, la rémunération brute mensuelle est la suivante :

Rythme d'avancement et rémunération du corps des maîtres de conférences au 1-2-07						
Grade	Echelon	Temps de passage à l'échelon supérieur	Indices et échelles-lettres		Traitement mensuel brut (en euros)	Durée que le SNESUP propose
			Brut	Majoré au 1/12/07		
CLASSE NORMALE	1 <sup>e</sup>	2 ans	530	454	2 058	1 an
	2 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	608	511	2 317	1 an
	3 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	677	564	2 557	1 an
	4 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	755	623	2 825	2 ans 10 mois
	5 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	821	673	3 051	2 ans 10 mois
	6 <sup>e</sup>	3 ans 6 mois	882	719	3 260	2 ans 10 mois
	7 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	920	749	3 396	2 ans 10 mois
	8 <sup>e</sup>	2 ans 10 mois	966	763	3 550	2 ans 10 mois
HORS CLASSE	9 <sup>e</sup>		1016	821	3 722	
	1 <sup>er</sup>	1 an	801	658	2 983	1 an
	2 <sup>e</sup>	1 an	852	696	3 155	1 an
	3 <sup>e</sup>	1 an	901	734	3 328	1 an
	4 <sup>e</sup>	1 an	958	776	3 518	1 an
	5 <sup>e</sup>	5 ans	1015	821	3 722	2 ans 10 mois
	Chevr A1	1 an		A1 881	3 994	
	Chevr A2	1 an		A2 916	4 163	
Chevr A3	1 an		A3 953	4 367		

stagiaire 2 058,56 et après 2 ans de carrière 2 317,01 (sans prendre en compte d'éventuels reclassements). À cette rémunération s'ajoute la prime de recherche et d'enseignement supérieur de 1209,48 euros annuels. Il convient de noter que les doctorants et post-doctorants sont mieux rémunérés (sans

pour autant l'être suffisamment) en Norvège, Danemark, Islande, Suisse, Luxembourg, Autriche notamment.

Signalons que le récent rapport (30-9-07) du conseil supérieur de la recherche et de la technologie fournit sur ce thème (et bien d'autres) un ensemble précieux de données. ●

## Le Royaume-Uni : un autre modèle

→ par François Poirier, Professeur d'anglais, université de Paris 13

### Faut-il changer de système et, comme au Royaume-Uni (notamment), laisser le marché déterminer la valeur des enseignants ?

Sur le strict plan quantitatif et sans distinguer les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur), le salaire des enseignants français se situe en dessous de la moyenne de ceux pratiqués dans les 31 pays de l'OCDE (édition 2005 du rapport « Regards sur l'éducation »), très précisément en 21<sup>e</sup> position en 2003. Faudrait-il changer de modèle et laisser au marché le soin de déterminer la valeur des enseignants ? C'est la tentation de ceux qui regardent en direction du Royaume-Uni.

La situation y est, en effet, très différente de la nôtre, des éléments de confort se mêlant à des éléments de radical inconfort. Il y a beaucoup d'argent pour la recherche, y compris en sciences humaines, dans un pays où il n'est pas concevable qu'un simple doctorant ne dispose pas d'un bureau à l'université. Le congé sabbatique vient à intervalles réguliers comme un droit de tous. On peut, en outre, choisir de cumuler ces droits à congé et bénéficier ainsi de l'équivalent d'une délégation au CNRS qui peut aller jusqu'à 4 années consécutives.

Il y a certes beaucoup d'argent privé là-dedans. Mais alors qu'on nous rebat les oreilles sur la liaison universités-entreprises, avec l'idée qu'il faudrait que les universités s'adaptent à la culture des entreprises, et que ce serait le modèle « anglo-saxon » à suivre, une large part des

financements privés au Royaume-Uni procède d'une attitude inverse : ce sont des entreprises qui se sont adaptées à la culture universitaire. Et il reste une dose massive de financements publics, sans lesquels les financements privés n'existeraient même pas.

Concernant les rémunérations, les choses sont négociées à l'échelon national pour l'équivalent des allocataires, ATER et maîtres de conférences ayant l'équivalent de la hors classe (mais l'application locale de la convention collective se négocie établissement par établissement). En gros, les *lecturers* outre-Manche gagnent en brut de 15 à 30 % de plus que nos MCF et bénéficient en outre d'un soutien à la recherche infiniment plus important que le nôtre. Pour les professeurs, le niveau de rémunération se négocie sur une base individuelle. Un professeur très demandé sur le marché de sa spécialité peut négocier son maintien sur place en échange d'une forte augmentation ou, s'il ne l'obtient pas, négocier sa mutation vers un autre établissement. Mais pour cela, il faut d'abord qu'il ait été accepté par un *appointment committee*, où ses pairs auront collégialement apprécié sa valeur académique et, après entre-

tien, l'auront choisi contre d'autres candidats. Certains établissements en viennent à recruter des collègues réputés qu'ils dispensent d'enseignement, uniquement pour que leurs publications permettent d'obtenir un meilleur classement lors de l'évaluation nationale des performances en matière de recherche.

Que devient alors la petite université qui a beau être dynamique, mais n'a pas encore recueilli la manne de généreux mécènes ? Le recrutement universitaire devient alors un marché comme un autre.

▼ Pour les professeurs, le niveau de rémunération se négocie sur une base individuelle. ▲

C'est ainsi que fonctionne le système américain où la situation des enseignants-chercheurs est profondément disparate. Si, en 2004, le salaire moyen d'un *assistant professor* dans un *Liberal Art College* n'atteignait pas les 40 000 dollars par an, et celui d'un *full professor* à peine 60 000, dans le département d'économie d'une grande université de recherche, le salaire d'un professeur de grande notoriété pouvait excéder 250 000 dollars (sans parler des salaires des enseignants des *Professional Schools* ou de ceux des spécialistes de domaines de pointe). Est-ce ce système que rêve d'instaurer notre actuel gouvernement ? ●

## ÉLECTIONS CNU 2007

# Le SNESUP très largement majoritaire

→ par Carole Hoffman, responsable CNU

Les enseignants-chercheurs ont marqué, par leurs suffrages, leur attachement aux instances d'évaluation collégiales élues.

La participation aux élections au CNU 2007 (47,9%) est en augmentation par rapport à 2003 (+2,43%) aussi bien chez les MCF (+2,6%) que chez les professeurs (+2,25%). C'est un signe fort alors que le gouvernement fait voler en éclats les instances d'évaluation et de recrutement démocratiques au profit d'instances composées de personnes nommées, qui excluent les rangs B et ne tiennent pas compte des champs disciplinaires.

C'est aussi un signe fort parce que de nombreux collègues, dans différentes sections du CNU, ont été confrontés à des situations de vote difficiles (matériel de vote absent, arrivé très tardivement, ou incomplet, interversion entre matériel des PR et des MCF...). Même si nous sommes intervenus dans les cas portés à notre connaissance, notre participation au dépouillement confirme que la situation a indéniablement eu une incidence sur le taux de participation et par voie de conséquence sur les résultats.

La distribution du matériel de vote est faite de façon très inégale par les universités qui ont toute latitude pour interpréter les textes officiels qui n'en précisent pas les modalités. La responsabilité des établissements est importante : les opérations mal menées ont pour conséquence de décourager les électeurs et, dès lors, de nuire aux listes majoritaires.

**Le SNESUP est conforté dans sa position de 1<sup>er</sup> syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche :** 30,6% des voix ; en hausse chez les MCF (35,8%, 35% en 2003), en baisse chez les PR (23,1% (23,9% en 2003) 347 sièges hors listes d'union (qui représentent 2,2% des voix et 61 sièges). Il est largement représenté devant les autres organisations syndicales (SGEN : 16% des voix, 173 sièges, avec une perte de 13 sièges par rapport à 2003 et une baisse en voix (-0,7%) surtout chez

### CHAQUE VOIX COMPTE !

**20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> section...,  
1 voix = 1 siège !**

Le SNESUP a perdu un siège en rang B de la 27<sup>e</sup> section (informatique) à une voix près, et en rang B de la 21<sup>e</sup> section (histoire des mondes anciens et des mondes médiévaux) par tirage au sort contre le SGEN. Pour la 20<sup>e</sup> section (anthropologie, ethnologie, pré-histoire), c'est une liste corporatiste PR qui a emporté un siège supplémentaire face au SGEN par tirage au sort. Les résultats au CNU sont de la responsabilité de chacun d'entre nous !

les MCF ; Sup' Recherche UNSA : 4,1% des voix et 46 sièges) et les listes élitistes et corporatistes.

Les résultats du SNESUP sont inégaux selon les sections de CNU : il gagne 2 sièges en sciences politiques, 1PR et 1 MCF, se maintient en sciences humaines, sociales, lettres, langues et arts chez les PR, perd 7 sièges chez les MCF ; et perd des sièges surtout en Sciences (- 8 en PR, - 16 chez les MCF).

Les raisons semblent diverses :

- la montée des listes d'union SGEN-CFD T / S N E S U P - F S U / S U P ' R E -

CHERCHE/FO en lettres et sciences (+ 1,7% des voix, + 21 sièges). On y remarque une baisse en droit et sciences économiques ;

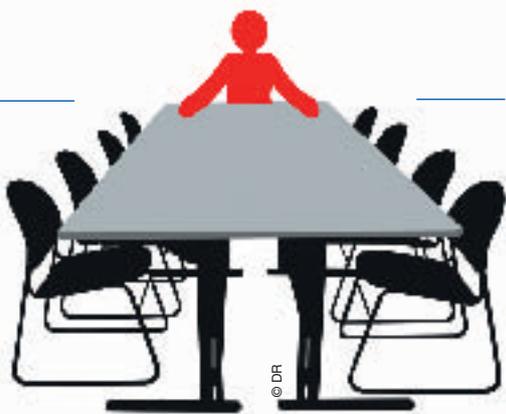
- la montée de Sup' Recherche UNSA en sciences (+ 2,1% des voix en PR et + 6 sièges ; + 4,5% des voix en MCF et + 13 sièges) ;
- la multiplication des listes corporatistes (+ 10% environ en nombre par rapport à 2003) dans certaines sections ;
- l'augmentation du nombre de sièges des listes autonomes (de 4 à 13 depuis 2003) qui perdent en revanche en droit et sciences économiques (- 7,6% des voix en PR, - 8,8% en MCF) ; - 6 sièges en PR et - 6 sièges en MCF) ;
- la montée importante de Qualité de la Science Française dans la plupart des sections où des listes sont présentées : de 2,3% en 2003 à 5% des voix au total, et de 19 à 57 sièges. Cette progression est somme toute relative dans un contexte qui valorise expressément la logique d'experts dont bénéficie les listes QSF. Au contraire des listes QSF, autonomes, et corporatistes, les élus SNESUP défendent les dossiers dans leur ensemble, en tenant compte de toutes les missions

	2003	2007
<b>Électeurs inscrits</b>		
Collège A	15 088	15 106
Collège B	30 346	30 848
Total	45 434	45 954
<b>Votants</b>		
Collège A	8 675	9 026
Collège B	11 994	12 993
Total	20 669	22 019
<b>Taux de participation</b>		
Collège A	57,50 %	59,75 %
Collège B	39,52 %	42,12 %
Total	45,49 %	47,92 %
<b>Voix SNESUP ; nombre de sièges</b>		
Collège A	2003 (23,9 %) ; 142	2 038 (23,1 %) ; 135
Collège B	4 551 (35 %) ; 234	4 506 (35,8 %) ; 212
Total	6 554 (32,9 %) ; 376	6 544 (30,6 %) ; 347
<b>Voix listes communes SNESUP-SGEN- SUP'Recherche-FO ; nombre de sièges</b>		
Collège A	110 (1,3 %) ; 13	169 (1,9 %) ; 27
Collège B	242 (1 %) ; 27	311 (2,5 %) ; 34
Total	352 (1,8 %) ; 40	480 (2,2 %) ; 61

Les résultats chiffrés et les listes sont consultables sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid4919/elections-des-membres-conseil-national-des-universites.html>



© Didier Chamma



## RÉUSSITE EN LICENCE

# Pour des moyens et méthodes à la hauteur de l'ambition

→ par Jacques DEGOUYS et Stéphane TASSEL, *Élus CNESER*

Les travaux du comité de suivi Licence de juin dernier auraient dû donner lieu à un cahier des charges rénové. La DGES reste prisonnière d'une vision canonique sans égard pour la diversité des parcours et des projets des étudiants.

du statut d'enseignant-chercheur, dans le respect de toutes les formes de recherche et écoles de pensée. Ce sont les sièges obtenus qui leur permettront de défendre aussi, avec les dossiers individuels, les carrières et les statuts des enseignants-chercheurs, de toutes disciplines et de tous établissements, au sein du service public d'enseignement et de recherche !

▼  
Un signe fort alors que le gouvernement fait voler en éclat les instances d'évaluation et de recrutement démocratiques.

▲  
**Les résultats au scrutin du CNU constituent un appui fort pour les batailles à poursuivre :**

- Contre la loi LRU et les mesures régressives qu'elle impose, et pour l'élaboration d'une loi programme pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.
- Contre le projet de loi de finances 2008 pour l'enseignement supérieur, qui ne prévoit aucune création de poste et, malgré une augmentation affichée de 1,8 milliards d'euros, ne prévoit qu'une faible évolution des moyens de formation et de recherche publiques.
- Contre la transformation du CNRS en agence de moyens et pour la défense du service public de recherche. ●

### **RAPPEL** **CALENDRIER DE LA CAMPAGNE** **DE QUALIFICATION 2008 :**

À partir du 23 novembre 2007 :

Consultation du nom des rapporteurs sur le site Antares.

19 décembre 2007 :

date à laquelle la thèse ou l'habilitation doit avoir été soutenue.

Date limite de l'envoi du dossier aux rapporteurs.

« **D**oublement qualifiante : pour l'insertion professionnelle et pour la poursuite d'études », voilà ce qui doit préfigurer la nouvelle licence « qualifiante ». Cette caractéristique importante a fortement contribué à ce que le SNE-SUP accueille positivement les « recommandations du Comité de suivi Licence » en juin dernier<sup>(1)</sup>. Des perspectives intéressantes : pluridisciplinarité, contextualisation des savoirs, rapprochement des licences générales et professionnelles, et la nécessité reconnue d'un « renforcement de l'encadrement pédagogique » afin de contribuer à la réussite de tous les étudiants en licence dans la diversité de leur parcours.

Cette exigence de faire réussir l'ensemble des étudiants ayant suivi des voies diverses requiert un cahier des charges conçu dans cette perspective. Or cet objectif ne peut s'accommoder du modèle unique prôné par la DGES, comportant une phase initiale d'enseignement pluridisciplinaire – commun à tous les étudiants d'un même champ – suivie d'une spécialisation progressive. En effet, les différents « moteurs » de réussite de l'étudiant (attirait pour une matière, un champ disciplinaire, un métier, une thématique, ...) doivent pouvoir s'exprimer au sein de la licence dont l'architecture, riche et variée, doit demeurer par ailleurs lisible. Dans ce contexte, la licence doit comporter un pan suffisant de formation fondamentale et générale procurant à l'étudiant les connaissances théoriques en vue d'une large capacité d'évolution au cours de sa vie active et d'une ample ouverture sur le monde. La formation

technologique doit faire l'objet d'une attention particulière. Intégrée sous forme de nouveaux parcours alternatifs, elle pourra offrir des contextes d'apprentissage, des dispositifs d'étayage d'enseignements plus abstraits, et ce, dès la première année de licence. Ces parcours contribueront à la réussite des bacheliers professionnels ou technologiques, mais aussi de bacheliers généraux moins à l'aise avec l'abstraction. Or, cette dimension technologique – jusqu'au terme lui-même ! – est jusqu'ici totalement exclue du processus d'éla-

laboration de la licence et a été vivement attaquée lors de l'habilitation de mentions de licences pluridisciplinaires du type STPI, SPI<sup>(2)</sup>... !

Sur la lisibilité de l'offre, notre attachement à la « nomenclature la plus usuelle qui regroupe les

formations identiques ou analogues sous des appellations communes » ne peut s'accommoder de la liste fermée de la DGES, établie sur une seule base disciplinaire<sup>(3)</sup>. Ces intitulés, très restrictifs, ignorent les fortes évolutions du cursus licence suite aux efforts des universités dans la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Nous demandons en conséquence que ce travail d'élaboration d'une nomenclature ouverte sur les richesses de l'université et adaptée à la diversité des publics soit engagé au plus vite et fasse l'objet d'une concertation *a priori* avec la communauté universitaire. ●

1. Cf. *LE SNE-SUP* 556 page 17.

2. Sciences et Technologie pour l'Ingénieur, Sciences pour l'Ingénieur.

3. Annexe de son courrier de cadrage de la campagne d'habilitation pour la vague B.

▼  
Faire réussir les étudiants ayant suivi des voies diverses ne peut s'accommoder du modèle unique de la DGES.

# Le gouvernement en marche vers le démantèlement du CNRS ?

→ par Sylvie Pittia

Les intentions gouvernementales sonnent la fin d'une structuration nationale de la politique de recherche et substituent aux logiques de coopération scientifique et de mutualisation une concurrence marquée par l'obsession des classements et une vision utilitariste de la recherche.

Voici donc le troisième temps fort de l'action gouvernementale après le Pacte recherche en 2006 et la loi LRU en 2007. Il est conforme à la lettre de cadrage que N. Sarkozy a adressée à la ministre V. Péresse : « Vous ferez évoluer les organismes de recherche vers un modèle davantage fondé sur celui d'agence de moyens finançant des projets. Vous placerez les universités au centre de l'effort de recherche, en confortant notamment leur responsabilité dans les laboratoires mixtes de recherche ». La traduction n'a pas tardé :

les 9/10 oct., le conseil scientifique du CNRS a reçu pour instruction de ne pas débattre du plan stratégique présenté par la direction, repoussant de six mois la discussion. Pourquoi ? Parce que, sans l'avouer explicitement, le gouvernement entend placer les UMR sous la responsabilité scientifique et financière des universités. Or la loi LRU concentre désormais des pouvoirs exorbitants entre les mains des présidents, au mépris de la collégialité démocratique ; elle encourage de façon inédite le recrutement de personnels contractuels au détriment des emplois statutaires et permet la modulation des services. En révisant les modalités de pilotage des UMR et en envisageant (malgré des dénégations de

pure forme) le transfert des personnels CNRS des UMR vers les universités, le gouvernement les met aussi sous la coupe de la loi LRU.

## LA LIBERTÉ DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE MENACÉE

Tout aussi grave est l'intention de transformer le CNRS en agence de moyens, distribuant quelques crédits mais dépourvu de politique scientifique propre. Privée de conseil scientifique, l'ANR – présentée comme la référence

▼  
Les rythmes propres de la recherche sont réduits à un modèle unique, désastreux pour nombre de projets scientifiques.  
▲

absolue par le pouvoir – se contente de mettre en œuvre les consignes gouvernementales. À l'inverse, les grands organismes, tel le CNRS, structurent nationalement les politiques de recherche, disposent d'une autonomie scientifique, favorisent le développement de programmes à long terme et peuvent résister aux pressions exercées par les défenseurs d'une vision utilitariste de la recherche. Les choix gouvernementaux ont déjà, au profit de l'ANR, privé les organismes d'une large part des crédits récurrents, seuls capables de garantir la cohérence et le maintien d'opérations scientifiques dans tous les champs de la connaissance. Or cette agence de moyens affecte 80 % de ses crédits à des

thématiques « fléchées » répondant presque exclusivement à des logiques socio-économiques et devant aboutir dans un délai de trois ans. Les rythmes propres de la recherche sont ainsi réduits à un modèle unique, désastreux pour nombre de projets scientifiques.

## LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE PORTE D'AUTRES REVENDEICATIONS

Le SNESUP, comme le SNCS, portent d'autres revendications : au premier rang, l'existence d'instances démocratiques élues et collégiales, représentatives de la variété des disciplines, et en charge d'un rôle majeur dans l'expertise des équipes et des individus. L'expertise scientifique ne prend sens que si elle est accomplie par des pairs, dans le respect des compétences disciplinaires. Nos syndicats entendent aussi promouvoir une conception de la recherche fondée sur des logiques de coopération, non de concurrence, et défendent le principe de complémentarité entre les universités et les grands organismes de recherche tels le CNRS. Le financement des opérations sur projet par les agences de moyen doit rester marginal : c'est bien de crédits récurrents que les unités et les équipes ont prioritairement besoin. Tous les universitaires sont interpellés par les projets gouvernementaux qui visent au démantèlement du CNRS. C'est leur liberté, leur pratique, leur métier même qui sont en jeu. ●

### LE POINT DE VUE DU SNCS

La recherche fondamentale exige une liberté qui ne peut être soumise à des objectifs à court terme. Cette liberté ne saurait être garantie sans une vision à long terme, comme celle que développe le plan stratégique du CNRS. À partir de la connaissance fine du paysage de la recherche apportée par les sections du Comité national, le dernier plan « Horizon 2020 » a été élaboré pendant plus d'une année avec le concours de tous les organes du CNRS représentatifs de la communauté scientifique, en vue de plans d'actions quadriennaux et d'un suivi de leur exécution.

Conçu pour soutenir la démarche endogène de la recherche fondamentale, ce système s'oppose à la logique de projet que veut imposer le gouvernement : des laboratoires créés sur la base de la synergie de leurs équipes et financés dans un cadre contractuel plutôt que des « centres d'excellence » rassemblant des équipes en concurrence sur des appels à projets ; des postes de titulaires

créés selon un plan pluriannuel plutôt que des postes précaires générés par des agences de financement ; une évaluation globale de l'activité des personnes dans le cadre de leur laboratoire et sur la base de leurs compétences plutôt qu'une évaluation découpée par des indicateurs multiples ; une évaluation de suivi par des comités pérennes, en majorité élus par la communauté scientifique, plutôt que par des experts entièrement nommés, dissociant projets (par l'ANR) et activité (par l'AERES). Les structures de base de ce système sont les UMR, placées sous la cotutelle universités/ organismes nationaux de recherche. Son démantèlement ne pourra pas favoriser « la liberté et la responsabilité des universités ». Au contraire, il doit servir de point d'appui pour le renforcement de la recherche.

Jean Luc Mazet,

secrétaire général du SNCS-FSU

# Les indicateurs de l'OCDE : lumières et ombres

→ par François Bouillon

*Regards sur l'éducation* de 2007 donne à penser que l'enseignement supérieur français a, comparativement, des résultats fort honorables.

Mais la France, comme 4 autres pays, ne fournit pas toutes les données utiles.

**R**egards sur l'éducation fournit de précieuses données qui permettent parfois de redresser des idées reçues. C'est le cas de la livraison de cette année, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Alors que l'image répandue est celle de son inadéquation, cette image doit être en partie rectifiée.

On doit cependant regretter que les services statistiques français ne livrent pas tous les éléments permettant la comparaison avec les 35 autres pays du panel. La caractéristique commune de ces lacunes est l'absence de données autorisant une vision d'ensemble de l'évolution des indicateurs de 1995 à 2005.

## PREMIER DOMAINE : LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ

Bonne nouvelle, la France a aujourd'hui rattrapé son retard en matière de niveau d'éducation atteint par sa population. En particulier, la proportion de jeunes qui achèvent des études supérieures est de 39 % chez les 25-34 ans contre 32 % dans la moyenne de l'OCDE. Cette bonne performance relative est due au fait que les taux d'échec dans l'enseignement supérieur sont en France moins élevés que dans de nombreux autres pays (par exemple, en Grèce et en Nouvelle-Zélande, 60 % des étudiants arrivent au terme de leurs études supérieures contre 75 % en France).

Ce résultat va à l'encontre des clichés. Mais il faut tenir compte du fait que la France fait partie du groupe de pays qui a développé le plus les formations techniques courtes de type IUT, STS ainsi que, particularité encore plus marquée, les formations supérieures dans les domaines des sciences sociales, du commerce et du droit. Toutefois, et ceci va aussi à l'encontre des idées reçues, le nombre de titulaires d'un diplôme scientifique de niveau universitaire a augmenté plus rapidement en France que

dans la moyenne de l'OCDE.

Cependant, sur la période 1995-2005, la France ne fournit pas les données pour évaluer la contribution de l'université à l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

## DEUXIÈME DOMAINE : L'ÉQUITÉ

En France, les jeunes dont le père exerce une profession manuelle ont près de moitié moins de chances de faire des études supérieures. A l'inverse, ceux dont le père est titulaire d'un diplôme du supérieur sont deux fois plus susceptibles de suivre des études supérieures que ne le laisse supposer leur poids dans la population. Au chapitre de la réduction des inégalités, la France se situe au niveau de la moyenne. Meilleure note en ce qui concerne les inégalités entre sexes. Les femmes titulaires d'un diplôme scientifique de niveau universitaire sont nombreuses en France, ce qui la place dans le peloton de tête, même si elles sont proportionnellement nettement en dessous des hommes titulaires du même type de diplôme dans notre pays. Bonne performance également en

matière d'équité entre les sexes dans l'accès à la formation continue.

## TROISIÈME DOMAINE : L'EFFICIENCE

On cherche ici à évaluer le rapport entre l'investissement financier et les résultats, soit

en termes de taux de scolarisation, soit en termes de bénéfices financiers sur leur carrière pour les individus qui font des études supérieures. Dans certains pays les taux de scolarisation ont augmenté plus rapidement que les dépenses destinées à l'enseignement tertiaire. Ainsi, alors que la « valeur ajoutée » d'une année supplémentaire validée dans l'enseignement supérieur entraîne en général pour un individu un surcroît de rémunération par année compris entre 8 % et 22 %, la France, elle, ne livre pas de données permettant une évaluation en ce domaine !

▼  
Les taux d'échec  
dans l'enseignement  
supérieur sont en France  
moins élevés  
que dans la plupart  
des pays de l'OCDE.  
▲



© Harry Sokol/Foia

Pour comprendre et  
comparer, encore  
faut-il avoir le bon  
éclairage...

Au plan général, on apprend que les dépenses d'éducation publiques et privées, en France, pour l'ensemble des niveaux d'éducation représentent 6,1 % du PIB, soit un chiffre au niveau de la moyenne. Dans le même temps, selon *Regards sur l'éducation*, il n'y a pas les données disponibles pour suivre, sur la période 1995-2005, l'évolution des dépenses d'éducation, ni celle de la richesse nationale, ni l'évolution de la part respective du financement public et privé, ni même l'augmentation des effectifs de l'enseignement supérieur !

Faute de ces données diachroniques, on est condamné à une comparaison synchronique. Elle se caractérise par une dépense par élève du secondaire plus élevée que la moyenne, combinée à une dépense par étudiant du supérieur en dessous de la moyenne. Et ceci avec les fortes distorsions que l'on connaît entre l'étudiant en université et l'étudiant dans la filière CPGE/Ecoles. En outre, en France les frais de scolarité demandés par les établissements de niveau universitaire sont peu élevés, mais en même temps il est souligné que les systèmes de bourses et de prêts sont insuffisamment développés dans notre pays.

Reste à comprendre cette troublante situation : la lecture régulière des publications de la DEPP (Direction de l'évaluation de l'évaluation, de la programmation et la performance du ministère de l'éducation nationale) donne à penser que les données statistiques que l'OCDE dit ne pas avoir en sa possession sont disponibles. Que faut-il en déduire ? ●

# SOS sur l'accès aux soins → par Gérard Lauton

Dans l'offensive gouvernementale contre les droits sociaux, la santé occupe une place de choix, pour plus d'inégalités et de concurrence.

Usagers et professions de santé prennent la mesure de ces attaques figurant notamment dans le PLFSS 2008<sup>(1)</sup> adopté par les députés.

Depuis de nombreuses années et sous plusieurs gouvernements, l'accès aux soins est étroitement « maîtrisé » par une série de mesures visant à restreindre et à canaliser l'offre et l'assurance sociale.

## FERMETURES D'UNITÉS DE SOINS ET D'HÔPITAUX « DE PROXIMITÉ »

Au motif d'une incertaine qualité des soins et d'une activité insuffisante des centres visés, des plans de regroupements éloignent l'utilisateur d'une offre concentrée dans de gros centres surchargés. Exemples : fermeture de 113 blocs opératoires, pilotée par le ministre via les ARH<sup>(2)</sup>, de maternités... et rabattage vers le secteur privé.

## VERROUILLAGE ET QUADRILLAGE DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Au nom d'un sophisme d'une rare stupidité, « diminuer l'offre pour diminuer la dépense », ont été imposés les nombreux clausus en médecine et le recrutement malthusien dans le paramédical. Au risque d'exposer patients et services hospitaliers à une rareté périlleuse (ophtalmologie, infirmières...). Avec une exploitation éhontée des médecins étrangers dans les hôpitaux. Sur son projet de « déconventionnement » en cas d'installation d'un médecin de ville hors du schéma ministériel, le gouvernement a dû manœuvrer en recul suite aux actions spectaculaires des internes, chefs de clinique et jeunes médecins généralistes, animées par leurs syndicats<sup>(3)</sup>. Mais il ne renonce nullement à ses objectifs, et prend l'initiative avec les États Géné-



raux de l'Offre de Soins lancés par Roselyne Bachelot pour 2008.

## MAÎTRISE COMPTABLE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Au nom de ce principe qui déjà inspirait le Plan Juppé de 1995, on joue en permanence la CNAM<sup>(4)</sup> – censée incarner l'intérêt des usagers – contre les professions de santé ; on impose un « parcours de soins » très contesté ; on « dérembourse » massivement médicaments et prestations, on inflige aux acteurs du paramédical des quotas restrictifs, une moindre reconnaissance de leurs actes et de leur qualification (2 ans d'études reconnus sur 4).

## COUP DE FORCE ANTI-DÉMOCRATIQUE SUR LES FRANCHISES MÉDICALES

Le projet de franchises médicales a suscité un vaste front de protestation se traduisant par la création d'un Collectif<sup>(5)</sup>

et une pétition géante. Professionnels du soin, syndicats, partis, acteurs du monde associatif ou médico-social, mutualistes et usagers se sont mobilisés contre les franchises inscrites dans le PLFSS, pour l'accès aux soins de qualité et à la santé pour tous. L'action est appelée à se poursuivre.

## RESTRICTION DE L'OFFRE DE SOINS AUX IMMIGRÉS ET À LEURS FAMILLES

Avec le coup d'arrêt au regroupement familial voulu par la loi Hortefeux, le dessein de tailler dans l'accès aux soins des immigrés atteint l'ignoble : des choix non seulement intolérables sur le plan éthique, mais aussi porteurs de périls sanitaires.

Les associations d'aide aux patients les plus vulnérables lancent des SOS. Les affiches d'ActUp prophétisent en noir et blanc le sombre pronostic : « vivre seul(e) ou mourir »...

## SANTÉ ÉTUDIANTE

Le rapport Wauquiez sur la santé et la protection sociale des étudiants montre des « dégradations inquiétantes » et une « santé des étudiants négligée » : soins trop chers (optique, dentaire), addictions, mal-être touchant 1 étudiant sur 10 (suicides) ; 1 médecin pour 10 000 étudiants, 1 psychologue pour 44 000...

## LES UNIVERSITAIRES SUR LE FRONT DE LA SANTÉ

Praticiens hospitaliers ou exerçant dans d'autres secteurs, les universitaires ont une importante partition à jouer en tant que tels, particulièrement face aux projets de fermetures d'unités de soins près de leur établissement, de réforme des études de médecine, de restrictions dans l'accès aux soins des étudiants. Le SNE-SUP et la FSU doivent y prendre toute leur part. ●



1. PLFSS : Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008.  
 2. Agences Régionales d'Hospitalisation.  
 3. ISNIH, ISNCCA, SNJMG, SIHP, ANEMF, ...  
 4. Président : Michel Régereau ayant succédé à Jean-Marie Spaeth (CFDT).  
 5. <http://www.contre-les-franchises.org>

## ENTRETIEN AVEC Gérard Noiriel

**Historien, directeur d'études à l'EHESS**

Un enfant des classes populaires devenu un remarquable historien s'élève contre la vision gouvernementale de l'immigration.

**En examinant votre œuvre et votre parcours, peut-on parler de « transfuge scolaire » à votre propos ?**

**Gérard Noiriel :** Vous savez que l'expression est de Pierre Bourdieu. Ma proximité théorique avec lui est aussi venue du fait que nous avons une certaine proximité de trajectoire. Mais je pourrais dire que c'est encore « pire », dans mon cas, puisque je ne suis même pas passé par le lycée ! Il y a 50 ans, les enfants des milieux populaires s'arrêtaient au cours moyen, quels que soient leurs résultats. À l'époque, la seule solution était le « cours complémentaire », dont l'horizon était le brevet. Il pouvait déboucher sur les métiers de postier, de gendarme ou... instituteur. Pour moi, la seule fenêtre était la possibilité de réussir le concours d'entrée à l'École normale en fin de 3<sup>e</sup>. Ce que j'ai fait. Mais je n'ai pas décroché mon certificat de fin d'École normale en raison de mon indisciplinisme. Quand j'entends aujourd'hui vanter l'école du passé et vouer aux gémonies celle d'aujourd'hui, je me demande où ont vécu les gens qui parlent ainsi. Quand je suis arrivé à Longwy, c'était au moment des grèves dans la sidérurgie, contre la fermeture des usines. J'ai fait des émissions d'histoire à la radio « Lorraine cœur d'acier » où j'ai travaillé avec Marcel Trillat, un homme remarquable. J'étais donc journaliste avant d'être historien. C'est là en somme que ma vocation est née, dans une conception de l'histoire qui avait une dimension civique.

Pour comprendre l'histoire de la région, il fallait étudier la question de l'immigration. J'en ai fait mon sujet de thèse, qui porte sur les ouvriers de la sidérurgie. Longwy est au carrefour de trois frontières, les problèmes d'immigration y sont exacerbés. A l'époque, il n'y avait pas d'historiens de l'immigration. Madeleine Rebérioux a accepté de diriger ma thèse, mais le sujet, ce sont les ouvriers, alors que je parle essentiellement d'immigration, notamment comme clef explicative des conflits. Pour moi, cela a aussi été un acte civique : la meilleure façon de montrer l'absurdité de l'externalisation de l'immigration, c'est d'en dégager



▼  
**La reprise du vocabulaire du Front national, la création du Ministère de l'identité nationale et de l'immigration sont en contradiction avec le projet de la Cité.**  
▲

la profondeur historique. Cela règle d'un coup la question de l'intégration.

**Comment le projet de Cité de l'immigration est-il apparu ? Pourquoi avez-vous démissionné de son conseil scientifique ?**

**G. N. :** L'idée existait depuis longtemps. On a voulu prolonger ce moment extraordinaire de grèves et de radio. On voulait recueillir la mémoire. Nous avons créé une association pour l'étude du patrimoine du bassin de Longwy. Le projet a vraiment démarré à la suite du *Creuset français*, dont le premier chapitre s'appelait « Non lieu de mémoire » et se finissait par un appel : changer les regards sur l'immigration.

Nous avons essayé de conjuguer cela avec la célébration du bicentenaire de la Révolution. Avec un ami, Zaïr Kedadouche, nous avons lancé l'AMI, l'association pour un musée de l'immigration. C'était la première pierre. On a rassemblé beaucoup d'historiens sur un projet qui faisait consensus.

Mais cela a végété. La gauche a tergiversé sur la question : quand elle devenait envahissante, il ne fallait pas en rajouter, et quand elle s'estompait, il ne fallait pas la remettre sur le tapis ! La Cité s'est vraiment concrétisée grâce à l'action de Jacques Toubon. Nous avons eu des réticences au départ mais chacun a joué le jeu, et cela a fonctionné.

On a essayé de traduire les résultats de la recherche dans les différents domaines artistiques. Comment traduire les connaissances historiques dans le langage artistique du spectacle vivant ? C'était vraiment un espace de liberté et d'innovation.

Puis on a assisté à un changement radical, y compris à l'intérieur de la droite. La campagne présidentielle de 2007, la reprise du vocabulaire du Front national, la création du Ministère de l'identité nationale et de l'immigration, c'était en contradiction avec le projet de la Cité.

Cela nous a amené à démissionner de nos responsabilités, même si ce fut douloureux. Les gens qui travaillent à la Cité sont dignes d'estime, je ne voulais pas les mettre en porte-à-faux.

Le gouvernement cherche à opposer les bons immigrés, ceux du passé, qui sont intégrés et les nouveaux, les Arabes, et voudrait réaménager le projet à partir de là. On est dans une situation fluctuante. L'enjeu est la manière de traiter de cette histoire. Mais cette conception de la recherche, où on doute sans arrêt, où on se bat, me correspond vraiment.

Je suis aussi très attaché au côté université populaire du projet. En faire un lieu où on a le plaisir d'apprendre, sans faire de l'histoire un monde où on oppose agresseurs et victimes. La Cité permet aux gens d'être acteurs. C'est pour cela que notre démission a été difficile. Elle a un coût : nous ne sommes plus dans les instances qui décident, présents pour faire avancer quelque chose à quoi l'on croit.

J'invite les gens, les enseignants tout particulièrement, à s'emparer de ce lieu, à s'en saisir, pour éviter toute récupération, permettre sa croissance et son rayonnement. ●

*Propos recueillis par Yves Baunay et Evelynne Bechtold-Rognon*

# Le système universitaire allemand

Entretien avec Kilian Quenstedt, responsable du service d'information à l'Office allemand d'échanges universitaires (Daad)

Dernière étape de notre tour d'horizon européen(i), le système universitaire allemand, à l'heure de la mise en place de l'espace européen d'enseignement supérieur et de recherche, n'est pas épargné par la tentation concurrentielle...

## 1. Pouvez-vous nous décrire le ou les statuts des enseignant-chercheurs ?

Le corps des enseignants-chercheurs dans les universités allemandes est principalement formé par les professeurs. On distingue trois catégories : W3, W2 et W1 (aussi appelés « professeurs juniors »). Ces derniers sont une catégorie à part : ils sont engagés pour une durée de 3 ans avec possibilité de prolongation pour la même durée. Les professeurs W3 et W2 ont le statut de fonctionnaire à vie. Mais pour un premier engagement, le contrat de travail est en règle générale à durée déterminée (jusqu'à 8 ans). A sa fin, le contrat peut soit cesser, soit être transformé en CDI.

La qualification nécessaire pour accéder à la fonction de professeur (W3 et W2) est soit l'habilitation, soit d'être enseignant-chercheur sur un poste de « W1 ». La procédure de nomination comme professeur (W3 et W2) est complexe : après un appel à candidatures, une commission universitaire procède à une présélection parmi les personnes qualifiées. Les candidats présélectionnés doivent ensuite tenir des conférences devant des étudiants et les membres de la commission de sélection. Celle-ci établit un classement de trois candidats. La décision finale est prise par le président de l'université ou le ministre de l'enseignement du Land. Les législations des Länder imposent généralement une obligation de mobilité.

## 2. Comment les formations supérieures sont-elles organisées ? Les Länder ont-ils une part dans cette organisation ?

Les Länder possèdent la compétence exclusive de légiférer dans le domaine de l'enseignement. L'État fédéral ne possède de compétence que dans le domaine de la recherche. Les ministres de l'éducation des Länder sont réunis dans une conférence permanente (KMK).

On distingue principalement 2 types d'établissements : les universités, qui proposent un enseignement orienté vers la recherche ; les Fachhochschulen, qui privilégient une approche pratique.



Université de Constance, une des 9 universités d'excellence

Dans le cadre de la réforme européenne de l'enseignement supérieur, les établissements allemands doivent introduire des cursus et des diplômes nouveaux : Bachelor (bac +3) et Master (bac +5) sont censés remplacer les diplômes traditionnels au plus tard en 2010. Dans les universités, 40 % des cursus aujourd'hui proposés sont de type nouveau, dans les Fachhochschulen, ce taux atteint 75 %. La conférence permanente a décidé la fondation d'un conseil d'accréditation dont les tâches sont notamment d'accréditer des agences indépendantes d'accréditation et de définir les standards de qualité pour l'accréditation des cursus. Il existe 6 de ces agences avec des profils différents (pour sciences de l'ingénieur, économie, etc.). Comme il n'y a pas de distinction entre

▼  
L'initiative d'excellence de l'état fédéral soutient seulement la recherche tandis que l'enseignement est négligé.

« Master recherche » et « Master professionnel », il n'y pas de procédures d'accréditation distinctes. Cependant, il est possible qu'une agence d'accréditation développe un profil plus tourné vers le monde du travail ou plus tourné vers la recherche et accorde son accréditation en fonction.

## 3. Certaines universités sont sélectionnées pour être des universités d'excellence.

## lence. Cela introduit-il des inégalités entre les établissements ?

L'initiative d'excellence de l'État fédéral et des Länder pour la promotion de la science et de la recherche des universités allemandes a pour objectif de promouvoir la recherche de pointe, d'améliorer la qualité des institutions universitaires et de recherche, et d'améliorer la compétitivité internationale des universités allemandes. Elle comporte trois volets : le premier favorise la formation de doctorants dans un horizon thématique donné ; le deuxième soutient la recherche dans un domaine spécifique ; le dernier trace l'évolution à long terme de la recherche d'une université.

Ce sont surtout des experts internationaux qui jugent les candidatures des universités. La qualité de l'enseignement ne joue aucun rôle, le programme est axé uniquement sur la recherche. Même si cette initiative d'excellence s'adresse à toutes les unités de recherche, on remarque une prédominance des matières scientifiques. 9 universités ont jusqu'ici reçu l'appellation d'universités d'excellence.

Cette initiative fait l'objet de critiques. Les avantages sont évidents : moyens financiers supplémentaires considérables pour la recherche, orientation vers la performance, encouragement à la connexion entre les institutions de recherche universitaires et non-universitaires. Les inconvénients sont eux aussi patents : l'initiative soutient seulement la recherche tandis que l'enseignement est négligé. Une conséquence pourrait être la division des universités entre « universités de recherche » et « universités d'enseignement », ce qui mettrait en péril le principe de l'unité de l'enseignement et de la recherche. La continuation du versement des subventions après 2011 n'est pas décidée. Enfin, les inégalités existant entre les établissements sont renforcées : les universités soutenues financièrement sont celles qui étaient déjà privilégiées auparavant. ●

Cette initiative fait l'objet de critiques. Les avantages sont évidents : moyens financiers supplémentaires considérables pour la recherche, orientation vers la performance, encouragement à la connexion entre les institutions de recherche universitaires et non-universitaires. Les inconvénients sont eux aussi patents : l'initiative soutient seulement la recherche tandis que l'enseignement est négligé. Une conséquence pourrait être la division des universités entre « universités de recherche » et « universités d'enseignement », ce qui mettrait en péril le principe de l'unité de l'enseignement et de la recherche. La continuation du versement des subventions après 2011 n'est pas décidée. Enfin, les inégalités existant entre les établissements sont renforcées : les universités soutenues financièrement sont celles qui étaient déjà privilégiées auparavant. ●

1. Cf. LE SNESUP n° 558, dossier : « Les universités dans les pays européens ».

# Rapports de classes et rapports de sexe : opposition ou complémentarité ?

→ par Alain Policar

Il convient de restituer l'intelligibilité des rapports sociaux en cherchant à dégager leur nécessaire articulation.



Roland Pfefferkorn, professeur de sociologie à l'université Marc Bloch de Strasbourg, se propose, dans un travail extrêmement novateur, d'articuler la question des rapports de classes et celle des rapports de sexe en sortant des visions monocausales des déterminations sociales et de prendre en considération nos multiples cercles d'appartenance.

Il existe un paradoxe du tournant néo-libéral : c'est au moment même où les inégalités sociales deviennent plus prégnantes que s'efface le discours de classe. À la place de celui-ci, les années 1980-1990 voient se mettre en place ce que l'auteur nomme justement des « discours de substitution » : thèses de la « moyenisation », de l'individualisation du social ou encore de l'exclusion. Leur point commun est l'occultation de la thématique du conflit. La démonstration est claire et généralement convaincante. Je me permettrai néanmoins d'émettre des réserves sur l'interprétation du rôle de la tradition sociologique française, autrement dit du durkheimisme. Je ne crois pas, notamment, que

l'on puisse faire du solidarisme républicain (Bourgeois, Bouglé) un « contre-feu à la diffusion des idéologies socialistes et syndicalistes » (p. 133). Il suffit, pour se convaincre du contraire, de lire l'analyse empathique du socialisme et du syndicalisme dans les travaux de Bouglé et, surtout, de reconnaître l'énergie considérable qu'il a déployée pour convaincre de la légitimité des revendications ouvrières.

R. Pfefferkorn décrit ensuite le récent retour des classes dans le discours sociologique. L'intérêt de la démonstration réside principalement dans le soin apporté à décrire les nécessaires adaptations de la sociologie des classes aux profondes transformations des structures sociales et, en particulier, aux conséquences de la montée de l'activité professionnelle des femmes. À partir de la distinction utilisée par Marx entre classe en soi et classe pour soi, l'auteur renouvelle la problématique du concept de conscience de classe. Il montre ainsi que « l'unité [des différents groupes] résulte pour l'essentiel de l'existence ou non d'un véritable travail de mobilisation dans la durée et d'entretien de la mémoire du groupe » (p. 189).

Il est incontestable que la cohésion des classes subit la concurrence d'autres modes d'affiliation. Comment, par exemple, ignorer les rapports « ethniques » ou de « race » quand « la répartition des emplois selon les métiers, voire les entreprises, suit les origines des uns et des autres » (p. 196) ? La montée du

racisme en milieu ouvrier apparaît alors comme un obstacle à la conscience de classe. Bref, la « construction d'un intérêt politique commun susceptible de s'inscrire dans un projet historique est donc loin d'aller de soi » (p. 197). Lutter pour l'émancipation humaine suppose une attention à tous les terrains : celui des classes, bien sûr, mais aussi celui de l'antiracisme, de l'écologie, de la tolérance à l'égard des minorités et du féminisme.

Après un utile rappel de ce que fut la Révolution féministe (située par l'auteur entre 1969 et 1976), dont l'un des acquis théoriques fut l'émergence de concepts comme ceux de mode de production domestique ou de division sexuelle du travail,

R. Pfefferkorn s'attarde sur la notion de rapports sociaux de sexe : celle-ci met utilement l'accent sur les dimensions matérielles de l'oppression (celles principalement liées au travail), sans occulter ses aspects idéels. Elle permet ainsi « d'articuler les rapports de sexe et les rapports de classe » (p. 298). On peut ici

▼  
**Lutter pour l'émancipation humaine suppose une attention à tous les terrains : celui des classes, bien sûr, mais aussi celui de l'antiracisme, de l'écologie, de la tolérance à l'égard des minorités et du féminisme.**  
▲

regretter que l'auteur, tout en mentionnant l'ambivalence du concept de genre, n'évoque pas les dérives postmodernistes de son usage par une partie du courant féministe.

Ces rapports sociaux de sexe ont subi d'importantes transformations depuis les années 1970. Il existe certes des facteurs de réduction des inégalités : meilleure scolarisation des filles, développement de l'activité professionnelle des femmes et maîtrise de la fécondité, mais il demeure également d'importantes inégalités au sein de l'espace domestique, de l'espace public, « pôle traditionnel d'affirmation du pouvoir des hommes » (p. 344), et enfin sur le terrain de l'emploi où l'on constate la persistance de filières de formation fortement sexuées et de professions nettement féminisées. Dès lors, les femmes continuent de subir une tension majeure : mater et/ou travailler. On comprend aisément pourquoi la critique féministe rejette majoritairement la dichotomie sphère publique/sphère privée. On ne peut en effet ignorer les inégalités de fonction au sein de la famille comme si elles n'avaient aucune répercussion dans le monde du travail.

L'intérêt majeur de l'ouvrage de R. Pfefferkorn est de restituer l'intelligibilité des rapports sociaux en cherchant à dégager leur nécessaire articulation. Son travail invite ainsi à prêter attention à ce qui rend solidaires les luttes sociales, celles des femmes et celles des minorités ethniques. ●

you can  
**Canon**

01 46 88 39 00

La gamme des projecteurs Xeed est le fruit de 70 années d'expertise Canon dans le domaine de l'optique. Les objectifs et les systèmes optiques développés par Canon pour les Xeed des projecteurs offrent les plus hautes performances actuellement disponibles. Pour ce faire, leur faible encombrement et leur poids léger vous aident à les transporter partout sans effort, et ainsi de bénéficier de leurs performances hautes gammes où vous le souhaitez. Bénéficiant de la technologie AISYS (Aspherical Illumination System) associée aux prismes à transmission LCOS, les Xeed se démarquent par leurs images d'une homogénéité et d'un niveau de détail remarquables, exemptes de tout effet de quadrillage.



# XEED

**Donnez toute leur dimension à vos conférences...  
quelle que soit la taille de la salle !**



Destination:

Destination:

Destination:

Destination:

**Intelware et Canon : une association lumineuse !**

Retrouvez les vidéoprojecteurs Xeed chez les revendeurs partenaires d'Intelware.

**Plus d'informations :**

- par téléphone au 01 46 88 39 00
- par e-mail à [assistantes@intelware.fr](mailto:assistantes@intelware.fr)
- sur Internet [www.intelware.fr](http://www.intelware.fr)

**INTELWARE**



**En ce moment, bénéficiez  
de 3 ans de garantie  
sur la lampe de votre  
vidéoprojecteur !**

Offre valable jusqu'au 31 janvier 2008.  
Détails sur [www.canon.fr/03res](http://www.canon.fr/03res).